



Commission eau RSDE et TRI

6 juillet 2015

PSA Peugeot-Citroën, POISSY

Sous la présidence de Madame KOLLMANNSBERGER

4^{ème} vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, déléguée à
l'environnement, la culture et le tourisme

Maire de Plaisir

Compte-rendu

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Intervenants à la Commission Eau du 6 juillet 2015..... | 3 |
| Sous la présidence de Madame KOLLMANNSBERGER..... | 3 |
| Introduction | 12 |
| Présentation de l'action RSDE - Recherche des substances dangereuses dans l'eau..... | 13 |
| Par Didier LETERTRE, DRIEE/UT78, inspecteur des installations classées au sein de la cellule ERSGL Eau REACH, Saint-Germain en Laye..... | 13 |
| Thématique TRI - Territoires à risques d'inondation..... | 17 |
| II. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION..... | 17 |
| Par Olivier PAS, DRIEE/SPRN (service de prévention des risques et nuisances), chargé de mission au pôle risques et aménagement..... | 17 |
| III. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ SEINE AVAL..... | 22 |
| par Emmanuel LE DUC, DDT, adjoint au chef de l'Unité Paysages Risques et Nuisances..... | 22 |
| Pascal CLERC, Directeur du SMSO (Syndicat d'Aménagement des Berges de la Seine et de l'Oise..... | 22 |
| IV. TÉMOIGNAGE DE LA SOCIÉTÉ PSA PEUGEOT CITROËN..... | 26 |
| Par Viviane DU CRAY, PSA Peugeot-Citroën, chargée de l'environnement sur le site industriel de Poissy..... | 26 |
| Conclusion..... | 32 |
| Par Joséphine KOLLMANNSBERGER..... | 32 |

Intervenants à la Commission Eau du 6 juillet 2015**Sous la présidence de Madame KOLLMANNSBERGER**

| NOM | ENTITÉ |
|-----------------|----------------------------|
| LETERTRE Didier | DRIEE/UT 78 |
| PAS Olivier | DRIEE/ SPRN |
| LE DUC Emmanuel | DDT des Yvelines |
| DUCRAY Viviane | PSA Peugeot-Citroën Poissy |

Participants à la Commission Eau du 6 juillet
Sous la présidence de Madame Kollmannsberger

| Nom | Fonction | Organisme |
|--------------------|--|---|
| ALBERT Bernard | Adjoint Chef du groupement prévision | SDIS 78 |
| ARLABOSSE François | Président | Association RACINE |
| BAILLON Yoann | Chef de section prévision-opérations groupement est | SDIS 78 |
| CLERC Pascal | Directeur | SMSO |
| COHIN Jean | Assistant sanitaire départemental (DDPP) | Union Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants |
| COURTILLE Maël | Ingénieur risque inondation | SMSO |
| DESILLE Armel | Président | SAUVER |
| DESVANT Stéphane | Service Police de l'eau Axes - Paris- proche couronne | DRIEE/Service Police de l'Eau |
| DU CRAY Viviane | Chargée de l'environnement | PSA Peugeot Citroën Poissy |
| DUMONT Corinne | Administrateur | Yvelines Environnement |
| DUPOIS Lionel | Administrateur | APEA Triel |
| ERNST Jean-Paul | Directeur HSE | Institut de recherche SERVIER |
| ESQUERRE Sophie | Chef de mission environnement | Seine et Vexin Communauté d'agglomération |
| GALET Jean-Yves | Maire-adjoint | Commune de Montesson |
| GLAFRE Christophe | Chef du groupement prévision | SDIS 78 |
| GUERIN Arnaud | Directeur service hygiène et sécurité | Mairie de Poissy |
| HUET Jean-Claude | Vice-Président | APEA Triel |

| | | |
|--------------------------|---|---|
| KALTEMBACHER Henri | Chef de l'Unité territoriale des Yvelines | DRIEE/UT 78 |
| KANE Raki | Conseillère municipale | Mairie des Mureaux |
| KOLLMANNBERGER Joséphine | Marie de Plaisir | Mairie de Plaisir |
| LE CARRE Didier | Chef du service investissement industrie | Agence de l'Eau Seine Normandie |
| LE DUC Emmanuel | Adjoint chef d'unité prévision des risques et nuisances | DDT 78 |
| LETERTRE Didier | Inspecteur de l'environnement en charge REACH | DRIEE/UT 78 |
| MAROTTE Jean-Pierre | Transitio Ecologique | Maire de Triel sur Seine |
| MARTIN Maxime | Responsable Hygiène Sécurité Environnement Logistique | Institut de recherche SERVIER |
| MAZAGOL Alain | Maire adjoint, travaux et patrimoine, embellissement de la ville, système d'information | Commune d'Andrézy |
| MICHARD Jacqueline | Présidente | AEVS |
| MORVAN Raymonde | Présidente | APEA Triel |
| NAVETTE Oliver | Directeur d'usine | SARP Industrie Limay |
| PARISOT Jean-Claude | Secrétaire Général | CADEB |
| PAS Olivier | Chargé de mission Pôle risques et aménagement | DRIEE/Service Prévention Risques et Nuisances |
| PERDEREAU Jacques | Administrateur | CADEB |
| PEREZ José | Maire adjoint | Mairie de Bonnières-sur-Seine |
| RAFALOVITCH Marion | Chef adjointe de l'Unité territoriale des Yvelines | DRIEE/UT78 |
| RONCIN Monique | Présidente | Association des Amis de Brueil-en-Vexin |
| SERAFIM Emmanuel | Directeur des services techniques | Mairie de Bonnières-sur-Seine |
| STERVINOU Anne | Chargée de mission | SPI Vallée de Seine |

| | | |
|-----------------------|--|---|
| SUAREZ Hector | Conseiller litiges et administrateur | UFC Que Choisir |
| TEIXEIRA Mylène | Technicienne SCHS | Mairie de Poissy |
| TELLIER Martine | Responsable environnement | Association des Amis de Brueil-en-Vexin |
| VANINETTI Laurence | | SPI Vallée de Seine |
| VAUGELADE Daniel | Président | UPBMH |
| VERNIER Terry | Ingénieur Q&E | France Plastique Recyclage |
| VILLERIO Thierry | | EMTA |
| VOISIN Guy | Président | Flexanville |
| WALTREGNY Jean-Claude | Conseiller municipal délégué aux espaces verts | Mairie de Vaux-sur-Seine |
| ZAINO Letizia | Technicienne environnement | ALPA |

Introduction

Henri KALTEMBACHER - Remerciements d'autant plus appuyés qu'effectivement vous avez accepté cette charge en remplacement de Monsieur BEL qui a quitté le Conseil Départemental. Un grand merci à vous deux parce que c'est là aussi quelque chose d'important pour nous. C'est un témoignage de la présence du monde politique. Les commissions du SPI sont pilotés à la fois par des élus, à la fois par des représentants du corps préfectoral. Effectivement vous avez pratiquement fait tout ce que j'avais à dire. Je vais essayer d'être court. Je voudrais quand même saluer la présence de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie avec Didier Le Carré et puis également la présence de la DRIEE, le Service Police de l'Eau. Ce sont, notamment en matière d'inondation des partenaires importants. Je crois que, sans plus tarder, nous allons passer au vif du sujet avec Monsieur Didier Letertre qui a le malheur - ou la chance, je ne sais pas - de travailler avec moi au quotidien et qui est plus particulièrement en charge de la thématique de la réduction des substances dangereuses dans l'eau.

Présentation de l'action RSDE - Recherche des substances dangereuses dans l'eau
*Par Didier LETERTRE, DRIEE/UT78, inspecteur des installations classées au sein de la cellule
ERSGL Eau REACH, Saint-Germain en Laye*

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Je me présente : Didier Letertre. Je suis inspecteur des installations classées au sein de l'UT des Yvelines, UT 78. La présentation que je vous propose de suivre concerne une action nationale de protection de l'environnement initiée il y a une dizaine d'années. Elle est désignée par l'acronyme RSDE. Je vous propose de suivre le plan suivant :

- tout d'abord l'objet de l'action RSDE et le but poursuivi par cette action ;
- je vous ferai un rappel du contexte réglementaire ;
- une petite chronologie des différentes phases d'action mises en place jusqu'à aujourd'hui ;
- enfin, j'aborderai l'action qui a été celle de l'Inspection depuis 10 ans ;
- et le bilan que nous pouvons faire au 30 juin 2015 ;
- je terminerai sur les suites attendues après cette démarche par une écoute sur plusieurs points.

1. Objet

RSDE est l'acronyme de Recherche de substances dangereuses dans l'eau. C'est un programme d'actions visant à prévenir, réduire et limiter la pollution des eaux par les substances dangereuses.

Ces substances dangereuses sont définies et listées dans une directive européenne de 2000. Pour résumer, à ce niveau de la diapositive qu'est-ce que l'action RSDE ?

- tout d'abord identifier les masses d'eau touchées concernées par une ou plusieurs de ces substances ;
- identifier les principaux émetteurs industriels de ces polluants, effluents ;
- mettre en œuvre des actions de surveillance et de réduction des émissions de ces polluants.

2. Contexte réglementaire

Le texte important est la Directive européenne du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. C'est cette directive qui liste 132 substances dangereuses en priorité. Cette directive a donné lieu à un certain nombre de textes réglementaires français et notamment un décret, un arrêté sorti en 2005.

3. Chronologie

Une phase amont, entre 1995 et 2000, a permis d'identifier la présence des substances dangereuses dans les eaux et les milieux de l'ensemble du territoire français. Sur la base de ce recensement, il y eu ensuite deux phases dites RSDE 1 (phase 1) et RSDE 2 (phase 2).

La première phase a porté sur la période 2002-2007. Elle a permis d'identifier les principaux émetteurs de polluants, à l'occasion de laquelle 2 700 stations classées pour l'environnement ont été conviées à participer. Cela a touché 40 secteurs industriels.

La deuxième période a commencé en 2009. Ce n'était, ni plus ni moins, que la généralisation à d'autres installations de ces mêmes secteurs industriels de la logique.

4. Action de l'Inspection

L'action de l'Inspection a consisté, dans un premier temps, à poser des arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires, dits RSDE, aux exploitants des installations classées pour l'environnement soumises à autorisation et prescrivant la mise en place d'une surveillance initiale sur la base d'un certain nombre de prélèvements (6) étalés sur (inaudible 06 :07). Ces arrêtés préfectoraux complémentaires prévoient que, au vu des résultats de la surveillance initiale, l'exploitant ait à mettre en place, le cas échéant, une surveillance pérenne dans le temps de la ou les substances qui auront été retrouvées dans ses effluents, voire la mise en place d'un programme d'actions visant à réduire la quantité de ces effluents. A ce jour, cette phase de surveillance initiale est quasiment terminée.

L'action de l'Inspection se focalise désormais plus spécifiquement sur le suivi, auprès des exploitants, des surveillances pérennes mises en place et des programmes d'actions engagés.

5. Bilan au 30 juin 2015

Un rapide bilan au niveau national - les éléments que j'ai pu récupérer : 4 500 installations classées ont fait l'objet d'une surveillance initiale. Cela concernait 116 substances et plus de 600 000 analyses effectuées. Vous voyez que 60 % des données ont été remontées à l'échelon national. C'est une action encore en cours. L'effort fait actuellement est de faire en sorte que, d'ici la fin d'année 2015, le maximum de ces données soit remonté dans la base de données.

Au niveau régional (Ile-de-France) 272 installations classées pour l'environnement ont été concernées par la phase de surveillance initiale. Les résultats de cette surveillance initiale ont amené à imposer 71 surveillances pérennes et 31 programmes d'actions de réduction à différents exploitants.

Au niveau de notre département (Yvelines), 50 installations classées ont été concernées par la phase de surveillance initiale. Cela a débouché sur 9 maintiens en surveillance pérenne et 5 programmes d'actions de réduction des substances dangereuses.

Les substances concernées par les programmes d'actions de surveillance pérenne sont les suivantes :

- les métaux (mercure, zinc, nickel, tétrachloréthylène aussi pour les quatre programmes d'actions que nous avons dans le département) ;
- concernant les surveillances pérennes, les métaux également (cuivre, arsenic, cadmium, plomb, chrome) et des produits chlorés (chloroforme, chloroalcane, chloréthylène) et puis aussi, pour certains sites les phtalates et les nonylphénols.

Si nous essayons de coucher, sur la carte du département, les exploitants concernés par l'aboutissement de la procédure RSDE dans notre département, nous pouvons remarquer deux choses :

- la plupart des installations sont situées à proximité de la Seine, soit qu'elles puissent rejeter directement à partir des installations, soit à travers une station d'épuration ;
- la deuxième chose que nous pouvons remarquer, nous qui connaissons ces exploitants, c'est que les substances en surveillance pérenne en programme d'actions sont en fait des substances déjà surveillées par nous depuis plusieurs années dans le cadre de l'auto surveillance, des contrôles inopinés qui peuvent être faits et qui visent à s'assurer de la conformité de ces rejets et de leurs limites rejetées et imposées par la réglementation sur ces substances.

6. Perspectives

Pour l'Inspection, il s'agit de continuer à instruire les dossiers de programmes d'actions et de surveillance pérenne qui nous arrivent.

Concernant la collecte des données - puisque toutes les données sont montées au niveau du Ministère - un rapport final est attendu en fin d'année 2015. Cette année c'est vraiment la fin d'une phase de ce programme. C'est à partir de là qu'un certain nombre de conclusions nous sera donné.

Un point est à mentionner également. C'est vraiment une démarche qui est initiée. Il s'agit de l'exploitation de cette base de données une fois qu'elle sera consolidée par les Agences de l'Eau. Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire grand-chose. Nous en saurons certainement davantage dans les mois qui viennent.

Enfin, un dernier point important, une des grandes actions sur laquelle cette démarche RSDE pourra déboucher vraiment : la révision, la modification de la réglementation. La base de données constituée pourra servir à introduire, ou modifier, un certain nombre de valeurs limites d'émission dans les différents textes réglementaires qui s'adressent aux activités sectorielles et aux différentes catégories d'industriels.

7. Conclusion

Pour essayer de conclure et de résumer, l'action RSDE c'est d'abord un gros travail, un énorme travail de recensement, de prélèvement, de mise en base de données, de traitement de cette base de données avec des contrôles assez importants.

Nous avons vu, en tout cas pour ce qui est du département des Yvelines, que le bilan est pratiquement rassurant. Nous n'avons pas trouvé de produits exotiques. Sur toute la liste, nous n'avons finalement trouvé que des produits émis de façon un petit peu ennuyeuse quelque part sur des substances que nous connaissons déjà, que nous réglementons et que nous surveillons. Il n'y a pas eu de découvertes graves.

Finalement, il n'empêche que cette recherche a permis quand même d'identifier des axes de progrès, des axes d'effort, notamment au niveau de nos exploitants qui se sont vus assignés une surveillance pérenne, des programmes d'actions de réduction de ces substances. C'est une bonne chose. Et aussi, par secteur d'activité, une connaissance des produits rejetés par l'industrie.

Au final, la mise en place d'actions conduisant à réduire les émissions dangereuses et sans doute la révision, par une meilleure connaissance, des limites d'émission des arrêtés ministériels.

KALTEMBACHER Henri - Bien entendu, avant de passer à (inaudible 12 :14) polluants à que d'eau, que d'eau, nous laisserons la place, éventuellement, à quelques questions par rapport à cette action. Madame Michard, il ne faut pas rester dans le fond. Je ne vous vois pas poser de questions, cela m'inquiète.

MICHARD Jacqueline - (Intervention inaudible)

KALTEMBACHER Henri - Je vous répondrai en deux temps. Non, nous n'avons pas intégré ce site dans les surveillances et pour cause. L'action RSDE ne vise que des rejets liés à eaux de *process* c'est-à-dire qu'il faut que l'entreprise « vive » pour qu'elle rentre dans le cadre de l'action RSDE. Typiquement, vous avez vu un certain nombre d'entreprises qui, aujourd'hui, fonctionnent et intègrent, dans leur *process*, ce type de substances. Ce qui ne veut pas dire que nous nous désintéressons complètement de la situation du champ captant. De toute façon, nos collègues de l'ARS sont là pour contrôler la qualité, la potabilité de l'eau. Dernier point, vous n'ignorez pas que l'amiante est essentiellement dangereuse par inhalation et ne présente pas de caractère de toxicité par ingestion.

Jacqueline MICHARD - Vous êtes prêt à l'écrire ?

KALTEMBACHER Henri - Oui. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. C'est un haut comité scientifique. Je trouverai des études, Madame Michard. Il n'y a pas de difficulté.

De la salle - Donc, nous pouvons ingérer de l'amiante.

KALTEMBACHER Henri - Je ne saurais que trop attirer votre attention sur les dangers pour la santé humaine de l'alcool.

De la salle - Sur la carte que vous avez dessinée, il y a des (inaudible 14 :59 et K7 3 pendant 10 secondes)

KALTEMBACHER Henri - La plupart de ces sites ont leur propre station d'épuration. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de liens sur le fait de rejeter en station. Nous avons d'ailleurs - les polices de l'eau peuvent en témoigner - eu la même démarche RSDE sur les stations d'épuration parce que, nous-mêmes, dans les rejets domestiques nous rejetons ce type de substances. La particularité de l'industrie est d'être un peu plus stable que nos rejets à nous le jour où quelqu'un renverse quelque chose qui n'est pas...voilà. Donc, ces stations-là leurs rejets ne se font pas en Seine directement. Cela se fait, en fonction de l'endroit où elles sont, dans les rivières « à proximité ». SGI, dans le réseau d'assainissement de la ville d'implantation me semble-t-il : c'est un traitement de surface pour l'aéronautique. Initiale BTB pour les blanchisseries. Et ensuite, les deux à Rambouillet (inaudible 01 :33), j'ai complètement perdu le nom de cette petite rivière. Si vous allez sur le site de la DRIEE - la Guebville - vous trouverez, pour chacune de ces installations le rejet et où il s'effectue.

MAROTTE Jean-Pierre - J'aurais deux questions. Vous avez évoqué environ 130 substances est-ce beaucoup ? Est-ce peu par rapport à tout ce que nous pouvons trouver dans l'eau ? Est-ce que cela inclut des substances médicamenteuses ?

Deuxième question : l'usine AZALYS qui traite les eaux venant de la Région parisienne, fait-elle partie...le SIAAP pardon - nous sommes un peu cernés dans la plaine de Triel - est-ce que, à la sortie, il y a des analyses ? Je l'avais visitée. Ils traitent beaucoup de choses mais pas toutes les substances.

KALTEMBACHER Henri - Pour ce qui est du SIAAP, je laisserai la parole à Monsieur Desvant.

MAROTTE Jean-Pierre - C'est le nombre de substances. Elles nous semblent plus nombreuses.

KALTEMBACHER Henri - Pourquoi 132 substances ? C'est la Commission qui a fixé ces substances-là. Ce sont des substances qui présentent un caractère de danger avéré vis-à-vis notamment de l'être humain - cela peut être en mutagène reprotoxique et ainsi de suite - et parce que nous les retrouverons comme traceurs éventuellement d'un certain nombre d'activités. Vous parlez de médicaments : généralement, sur les fabrications de médicaments, nous retrouvons un certain nombre de précurseurs à peu près standards. Même si, effectivement, la chimie de la molécule peut être relativement différente derrière, nous retrouverons un cocktail de base assez (inaudible 03 :57). Sur le SIAAP, je laisserai mon collègue de la police de l'eau.

DESVANT Stéphane - Comme vous disiez l'analyse porte essentiellement sur la recherche des substances au niveau des industriels. Depuis quelques années, la même politique a été appliquée pour les stations d'épuration urbaines. C'est-à-dire que les mêmes protocoles soit une campagne initiale d'abord et des campagnes pérennes ensuite, ont été menées tous les ans depuis 2011 sur les réseaux des stations d'épuration. En l'occurrence (inaudible 04 :39 à 04 :44). Donc, celles du SIAAP - que ce soit celle d'Achères ou des Grésillons - ont fait l'objet de ces campagnes. Pour avoir un peu plus d'information, nous avons trouvé des petites choses sur le SIAAP. Ce ne sont pas de choses bien méchantes mais essentiellement des métaux lourds, des hydrocarbures et ensuite des petites molécules (inaudible 05 :15) habituellement : tout ce qui est sulfates, chlorures (inaudible 05 :20). Ce ne sont pas des pollutions (inaudible 05 :28 à 05 :40) qui provient essentiellement d'industriels qui ne rejettent pas directement dans un réseau mais dans un réseau d'assainissement communal et aussi, malheureusement, de tout un chacun (inaudible 05 :54 à 06 :01). Rien de bien méchant (inaudible 06 :05). Généralement, il y a un seuil. Lors de l'analyse, lors de la campagne initiale, nous vérifions que l'écoulement dépassait ou pas un seuil. S'il dépassait le seuil, nous (inaudible 06 :21). S'il ne dépassait pas le seuil, nous ne poursuivions pas. Pour ces substances, le seuil n'a été dépassé que très légèrement. Ce ne sont pas non plus des quantités astronomiques que nous avons trouvé dans ces (inaudible 06 :35).

MAROTTE Jean-Pierre - (Intervention inaudible 06 :36 à 07 :05).

KALTEMBACHER Henri - Pour cela, la logique est autre. C'est-à-dire que, autant lorsque nous sommes face à un industriel qui a un *process* relativement stable et connu, nous travaillons avec l'industriel pour voir comment ce *process* peut évoluer soit pour relarguer moins, soit pour utiliser des produits moins polluants. Ce ne sont pas les programmes d'actions. Pour ce qui est de l'utilisation de produits, qu'il faut bien qualifier de dangereux, par nos concitoyens, l'idée est plutôt celle de REACH et d'un certain nombre de directives sur les produits dangereux qui visent à limiter la commercialisation de ces produits dangereux. Cela a donné lieu, d'ores et déjà, à un certain nombre d'arrêtés d'interdiction d'un certain nombre de produits : je pense notamment à un désherbant fort connu que je ne citerai pas. C'est la logique : réduire la toxicité, la dangerosité des produits mis à la disposition de nos concitoyens.

MAROTTE Jean-Pierre - Ce que je veux dire c'est qu'il faut mener des actions de sensibilisation. Parce que nous parlons d'eau mais les dizaines de milliers de petites rivières, de petits rus, c'est un peu facile de se débarrasser...

KALTEMBACHER Henri - Je vais prendre encore deux questions.

SUAREZ Hector - Est-ce que cette recherche de substances se limite à une certaine (inaudible 08 :54) ? Est-ce qu'on recherche aussi des nanoparticules que de plus en plus de gens utilisent ?

KALTEMBACHER Henri - Des nanoparticules non. Ils ne font pas partie de la liste des 132 substances visées par la directive européenne.

DUMONT Corinne - Vous avez parlé d'un plan d'actions (inaudible 09 :22 à 09 :37).

KALTEMBACHER Henri - Plus exactement, l'arrêté préfectoral demande à l'exploitant d'élaborer un plan d'actions à travers une étude plutôt économique. Il est des substances dangereuses dont nous ne savons, à l'heure actuelle, nous passer. Par exemple les métaux lourds : certains métaux lourds sont utilisés sur la protection anti corrosion et, aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments de substitution nous permettant de les remplacer. Nous sommes sur une étude qui se veut à la fois technico-économique c'est-à-dire : que pouvons-nous remplacer dans le *process* ? Pouvons-nous passer d'un produit dangereux à un produit non dangereux ? Nous l'avons fait - c'est notamment le cas des PCE, des solvants chlorés qui, aujourd'hui ont, si ce n'est disparu, mais en tout cas fortement réduits. J'en veux un exemple précis : d'ici quelques années, il n'y aura plus de (inaudible 10 :35), c'est une interdiction. Cela peut être également des mesures de captation de ces produits polluants et de voir ce que nous pouvons faire pour limiter le rejet de ces produits polluants. Nous avons vu, par exemple, des traitements de surface passer en zéro rejet. C'est-à-dire qu'en fait nous sommes passés d'une logique de traitement de l'eau et de rejet de l'eau au milieu naturel à une logique de traitement. C'est imposé par l'arrêté préfectoral. L'exploitant fera son plan d'actions qui sera analysé par les services de l'Inspection qui donnera, le cas échéant, un arrêté supplémentaire qui imposera ces mesures à l'exploitant. Mais l'Etat peut difficilement se substituer à l'exploitant pour fabriquer des voitures. Heureusement d'ailleurs.

De la salle - Les eaux traitées par le SIAAP sont ensuite rejetées après traitement dans la Seine. Est-ce que les eaux rejetées en Seine pourraient être utilisés pour irriguer les terrains cultivés ?

KALTEMBACHER Henri - C'est une bonne question. On ne nous l'a jamais posée.

De la salle - Il y a un manque d'eau de plus en plus important, cela permettrait d'avoir une irrigation assez régulière et remettre en culture des zones de friches.

KALTEMBACHER Henri - Je pense que ce serait quelque chose d'intéressant à poser. Je resterai prudent - et mon collègue pareil - parce qu'il y a quelques expériences en Vallée de Seine sur la réutilisation, notamment des boues de station du SIAAP qui n'ont pas été complètement, complètement concluantes.

De la salle - C'est un problème d'analyse finale des eaux rejetées.

KALTEMBACHER Henri - D'analyse et aussi de connaissance parce que mes collègues et ses collègues, quand ils ont autorisé ces rejets, ils étaient persuadés que ce que nous rejetions, au vu des analyses dont ils disposaient, ne posaient pas de difficulté.

De la salle - La difficulté c'est l'accumulation.

KALTEMBACHER Henri - Il y a une problématique d'accumulation. J'aurai tendance à dire que c'est une voie intéressante. Pourquoi ne pas la creuser. En revanche, c'est vraiment quelque chose à prendre avec énormément de précautions.

De la salle - C'est quelque chose qui peut être traité dans un certain délai pour que nous sachions à l'avance et, éventuellement, défricher les terrains.

MAROTTE Jean-Pierre - Je crois, Monsieur, qu'avec un retraitement complémentaire nous pouvons... Il est question de redévelopper l'agriculture périurbaine.

KALTEMBACHER Henri - Je crois qu'il faut aller voir le SIAAP, poser la question au SIAAP.

De la salle - Nous avons la chance d'avoir les représentants du SIAAP.

KALTEMBACHER Henri - Non, c'est la police de l'eau.

De la salle - Par rapport à une enquête d'utilité publique faite il y a quelques années - je ne me rappelle plus la date - sur ma commune. Une entreprise qui est en bord de Seine - on ne peut pas être plus près parce qu'il y a l'entreprise, la route, la Seine - et il était prévu de faire des prélèvements en Seine. Lorsque j'ai demandé à quel endroit se trouvait le prélèvement, il était en amont. Jusqu'à maintenant, j'ai toujours appris que l'eau coule de l'amont vers l'aval. J'ai posé la question. Je n'ai jamais eu la réponse, ni du commissaire enquêteur ni du maire.

KALTEMBACHER Henri - La réponse que je vous ferai est assez simple. Sur une surveillance de ce type, je demande généralement deux points de mesures.

De la salle - Là il n'y en avait que deux. Il n'y en avait qu'un. C'est la question que j'ai posée : pourquoi l'amont pour voir comment la Seine allait et voir après ? Et là il n'y avait pas d'après.

KALTEMBACHER Henri - Je vous dis très clairement - mais vous me direz qui est-ce comme cela nous irons lui en remettre, il sera content - pour moi c'est un point en amont, un point en aval. Qu'est-ce que je reçois ? Parce que je ne vais pas imputer à la personne des pollutions qui ne sont pas de son fait, y compris sur des prélèvements d'eau cela joue parce que, quand vous rejetez de l'eau en Seine est déjà fortement chargée et que vous la relâchez, vous n'allez pas « payer » deux fois la pollution.

De la salle - Je voudrais revenir sur des problèmes liés au SIAAP. La plaine de Triel a été interdite de cultures maraîchères il y a une quinzaine d'années au moins et depuis il n'y en a plus. Y a-t-il un suivi des sols ? Pouvons-nous l'obtenir ? Parce que maintenant il n'y a plus rien.

KALTEMBACHER Henri - A l'heure actuelle, il n'y a pas de suivi de sol sur ces parcelles en dehors de ceux qui sont faits lorsque des travaux sont menés. C'est-à-dire que, typiquement, si vous voulez - nous n'allons pas nous cacher derrière le petit doigt - implanter une carrière là, cela fait partie des éléments qui sont regardés, surtout lors de l'aménagement de sorte que ces sols pollués restent - et cela va me faire une excellente transition - une fois stockés le sont au-dessus de la cote des plus hautes eaux pour que, en cas d'inondation, il n'y ait pas remobilisation de cette pollution par la Seine. Merci de la transition.

De la salle - En complément de la question qui vient d'être posée, pour savoir si, depuis 15 ans, il y a une évolution des sols il faut faire des analyses. Le territoire de Triel a été pollué à cause des eaux d'épandage de la ville de Paris. Le SIAAP peut-il participer aux analyses que nous souhaitons faire 15 ans après avoir arrêté les cultures ?

KALTEMBACHER Henri - Simplement aujourd'hui, il y a eu un arrêt de cultures pris dans des conditions (inaudible K7 4 01 :54)

De la salle - Dans des conditions dramatiques parce que les agriculteurs, du jour au lendemain, ont dû arrêter.

KALTEMBACHER Henri - Tout à fait. Ceci étant, pour une remise en culture, il faudrait bien à ce moment-là, une coopération entre des exploitants qui souhaiteraient redémarrer l'agriculture, le SIAAP pour réétudier les conditions techniques et financières pour la prise en charge de tout cela.

De la salle - Avant la prise en charge c'était juste quelques analyses pour savoir si, réellement...

KALTEMBACHER Henri - La prise en charge financière de quelques analyses... Je ne sais plus qui m'a dit : « vous vous êtes encore fait raboter au niveau du budget environnement » avant de rentrer dans la salle. Nous allons passer à Monsieur Pas sur la stratégie locale d'inondation. Nous ferons quelques arrêts sur image et puis, pour ceux qui seraient « frustrés » de n'avoir pas pu poser leurs questions, nous aurons comme d'habitude le temps à la fin s'il y a quelques questions.

II. Présentation de la stratégie locale de gestion du risque inondation

Par Olivier PAS, DRIEE/SPRN (service de prévention des risques et nuisances), chargé de mission au pôle risques et aménagement

Bonjour à tous. Je vais essayer de vous parler en peu de temps de la stratégie locale de gestion du risque inondation au titre de la métropole francilienne. C'est l'ensemble de l'action publique mise en place autour des notions de prévention du risque inondation mais aussi de préparation à la crise et de gestion de la crise. C'est pour cela que je parle sous un double logo qui est à la fois celui habituel du Préfet de Région, mon patron, au titre de ses compétences de prévention de gestion du risque de l'inondation mais aussi vous voyez le logo du Préfet de police parce que cette stratégie locale est une action mise en place à la fois par le Préfet de Région et le Préfet de police, l'un au titre de ses compétences de prévention, l'autre au titre de ses compétences de gestion de crise.

1. La stratégie locale du risque inondation

a. Le TRI « métropole francilienne »

Cette stratégie locale est une action publique mise en place à l'échelle d'un territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne. Vous voyez déjà que cet objet que nous appelons local n'est pas si local que cela, dans la mesure où il concerne 141 communes que vous voyez en orange réparties sur les huit départements d'Ile-de-France, le long des axes de la Seine, de la Marne et de l'Oise.

Cette liste de communes fait partie d'une liste identifiée parce qu'elles réunissent à la fois un enjeu fort en termes d'aléas - elles peuvent présenter des hauteurs d'eau importantes en cas de sur volume d'inondation - et, en plus d'être exposées à un aléa fort, elles sont également fortement concentratrices d'enjeux de type population - ce sont des agglomérations sur lesquelles la population est importante - mais aussi des enjeux de type entreprises, de type économiques. L'Ile-de-France, c'est un lieu commun de le dire, est une région concentrant une grande activité économique.

Face à cet enjeu - beaucoup de populations, beaucoup d'activités économiques sur un territoire présentant un fort enjeu inondation - il existe une réponse des pouvoirs publics qui vient, au niveau européen, d'une directive de 2007, la Directive Inondation ; d'une stratégie nationale de gestion des risques inondation, une stratégie également de bassins au niveau du bassin Seine-Normandie, des choses dont je ne vous dirai rien pour essayer de me concentrer plus sur la stratégie locale mise en place en dérivation de ces outils au niveau de l'Ile-de-France.

Juste après moi, mes collègues de la DDT des Yvelines et du Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de la Seine et de l'Oise, vous feront un zoom sur ce que cette stratégie locale met en place à un niveau plus proche de nous aujourd'hui, celui des Yvelines.

b. Gouvernance de la stratégie locale du TRI « métropole francilienne »

Je vais passer relativement vite sur la structure de la stratégie locale parce que mes collègues en parleront. Je vais essayer de faire un zoom sur ce qui se fait, dans cette stratégie, en matière d'entreprise, en matière de prévention, de préservation de l'activité économique.

Pour résumer un peu la structure de cette stratégie :

- un Comité stratégique co-piloté, vous l'avez compris, par le Préfet de Région et le Préfet de Police à la fois prévention du risque (Préfet de Région) et préparation à la crise inondation (Préfet de Police avec sa casquette de Préfet de la zone de défense de Paris qui lui donne compétence, s'il y avait une crise inondation, y compris sur le secteur des Yvelines) ;
- des services de l'Etat qui coordonnent cette stratégie : le Secrétariat Général de la Zone de Défense pour le compte du Préfet de Police et la DRIEE, que je représente, pour le compte du Préfet de Région ;

- des comités territoriaux sur lesquels je reviendrai et je passerai ensuite la main très vite à mes collègues pour vous en parler ;
- un comité économique qui a pour rôle de prévention, de préservation de l'activité économique en cas d'inondation majeure, sur lequel je reviendrai plus longuement ;
- un comité scientifique qui fait le lien entre les travaux en cours de la recherche et ceux de notre stratégie ;
- une grande quantité de groupes de travail thématiques qui pourraient être du ressort, par exemple, de la gestion des déchets : comment est-ce que je répartirai les déchets ménagers en période d'inondation ? De la continuité de l'assainissement, par exemple : nous parlions du SIAAP à l'instant. De la continuité des services de santé.

Aujourd'hui, nous nous concentrerons plutôt sur le comité économique - c'est ce que je vais faire maintenant - et sur les comités territoriaux dont je ne fais que dire un mot pour simplement dire qu'il y en a trois représentés ici en couleurs sur des sous-parties territoriales de notre territoire à risque important qui correspondent à des bassins de risque.

Nous avons trois comités territoriaux, chacun animé par des représentants de collectivités locales. Nous avons un grand comité territorial Seine Amont, en bleu, qui comprend Paris et qui est lui-même subdivisé. Je ne vais pas le détailler ici parce que nous allons nous concentrer sur les Yvelines. Un comité territorial sur le bras Oise et un comité territorial Seine Aval - qui nous occupera tout à l'heure - animé par le Syndicat Mixte de l'Aménagement des Berges de la Seine et de l'Oise, représenté ici par Messieurs Clerc et Courtillé, avec l'appui de la DDT des Yvelines, représenté ici par Monsieur Le Duc. Je leur passerai la parole tout à l'heure pour vous parler de ce qui se fait en matière de stratégie locale sur ce secteur de la Seine Aval.

c. Informations détaillées sur la SLGRI

Puisque je n'ai pas le temps de détailler, je fais juste une publicité sur ce site extranet concentrant l'ensemble des informations, des actions de la stratégie, dont je n'ai pas le temps de vous parler maintenant. Il est accessible par le login et mot de passe qui s'affiche. Je vous invite à le consulter si vous voulez en savoir plus sur la structure de la stratégie, sur les actions en cours, sur qui fait quoi, etc.

KALTEMBACHER Henri - Les présentations seront mises à disposition. Ne vous inquiétez pas.

PAS Olivier - Vous n'avez pas eu le temps de noter. J'ai beaucoup de mal à aller en arrière.

KALTEMBACHER Henri - Je vous rassure, il n'y a pas d'interro à la fin non plus.

2. Stratégie locale et économie

PAS Olivier - Je vais me concentrer sur la question économique, sur les instances qui s'occupent de l'économie : c'est ce comité économique dont je vous ai parlé tout à l'heure.

a. Un territoire à fort enjeu économique

Là, je suis à un niveau francilien. Nous avons une Ile-de-France, je l'ai dit, qui est une zone économique d'influence mondiale, dont la contribution à l'économie nationale est essentielle, avec un PIB de plus de 500 milliards d'euros, soit 1/3 du produit intérieur brut de l'économie française.

Si nous parlons d'aléa moyen, si nous parlons de crue de retour centennale (type 1910), nous avons 170 000 d'entreprises impactées, dont 55 000 ont les pieds dans l'eau. Les autres sont impactées d'une manière ou d'une autre. Donc, 622 000 emplois seraient potentiellement impactés par une crue d'occurrence centennale.

De plus, quand nous zoomons - je le ferai tout à l'heure - nous nous apercevons que, d'une manière générale, ce sont des activités à forte valeur ajoutée (finance, services aux entreprises, tourisme), toutes activités fortement contributrices de l'économie nationale et qu'il est important de préserver, à la fois en termes d'économie mais aussi en termes d'emplois.

b. Entreprises situées en zone PHEC (IAU 2007)

Une petite illustration de ce que cela donne. C'est une carte élaborée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, qui dépend donc de la Région Ile-de-France. Elle montre le nombre d'entreprises se trouvant dans la zone dite des plus hautes eaux connues dans la zone de la plus grande inondation connue.

c. Un risque à deux échelles

Il faut imaginer une entreprise confrontée au risque inondation. Nous avons un risque à deux visages, à deux échelles :

- la vulnérabilité propre de l'entreprise. Je suis une entreprise, je suis inondée, j'ai les pieds dans l'eau, je ne peux plus fonctionner. Ou alors, je peux fonctionner de manière dégradée. Je suis directement exposée à l'aléa ;
- nous avons aussi un deuxième facteur que nous avons peut-être tendance à un peu oublier : l'entreprise peut tout à fait ne pas être inondée si elle est située suffisamment loin de la zone inondable et pour autant, dans le cas d'une inondation majeure, ne pas être en état de fonctionner pour plusieurs raisons. Parce que son fonctionnement dépend du fonctionnement d'autres entreprises ou institutions qui, elles, ne fonctionnent plus. Parce que, elle a beau ne pas être inondées, il n'y a plus de courant. Parce que le réseau de transport en commun ne fonctionne plus et donc les salariés ne peuvent plus se rendre sur site. Ou alors, il n'y a plus d'eau potable.

Nous imaginons que, en plus de l'inondation, de l'aléa direct (l'entreprise a les pieds dans l'eau), il y a beaucoup d'autres facteurs dont certains sont pensables et d'autres mal connus encore qui feraient que des entreprises ne seraient pas en état de fonctionner en cas d'inondation majeure en Ile-de-France.

d. Crise et...après crise

Avec, en plus, une deuxième dichotomie que nous avons tendance à oublier : l'entreprise n'est pas à même de fonctionner pendant la crise inondation qui peut durer de quelques jours à quelques semaines - six si nous nous référons à 1910). Derrière, il y a une phase de retour à la normale, de remise en état à la fois de l'entreprise, si elle a été directement inondée ou impactée, ou des infrastructures autour d'elle, qui peut durer de quelques jours à quelques semaines, voire quelques mois. Si nous parlons du réseau électrique, nous avons des durées de remise en état qui se chiffrent en jours. En revanche, si nous parlons du réseau de transport après une inondation majeure, nous avons des durées de remise en état se chiffrant en mois, voire en années si nous avons des dégâts majeurs.

e. Comité économique

Face à ce constat, la stratégie locale et son comité économique qui a pour rôle de prévenir ce risque ont été mis en place. Le rôle du comité économique est :

- de veiller à la prise en compte des enjeux économiques dans la stratégie locale ;
- de définir et mettre en œuvre les dispositions permettant d'atteindre un objectif : la réduction de la vulnérabilité des activités économiques.

Qui est-ce qu'il y a dans ce comité économique ? Il y a les services de l'Etat (DRIEE et le Secrétariat Général de la Zone de Défense) animateurs de la stratégie ; la DIRECCTE (Direction Régionale d'Ile-de-France de l'Emploi, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et j'ai oublié le E) compétente en matière économique ; des représentants du monde économique (chambres de commerce, chambres de métier et de l'artisanat, chambre régionale d'agriculture, représentants du patronat MEDEF, CGPME, un représentant syndical avec qui nous avons l'habitude de travailler AFINEGE) ; les collectivités sont également présentes et font le lien avec les comités territoriaux dont nous vous parlerons tout à l'heure ; un certain nombre d'experts (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, le CEPRI ou Centre Européen de Prévention du Risque Inondation).

Ils phosphorent une fois tous les six mois. Entre deux, des groupes de travail se réunissent sur la prévention du risque en matière économique.

Il s'est déjà réuni trois fois. Il va se réunir une quatrième fois cette semaine, mercredi. Il a déjà établi ses premiers éléments de diagnostic et ses premiers chantiers. Il a défini trois chantiers qu'il est en train de mettre en œuvre :

- le premier chantier est déjà très abouti et sera même conclu cette semaine : l'identification des entreprises, des secteurs économiques à sensibiliser prioritairement sur la base du constat que j'ai 700 000 entreprises face à moi. Auxquelles je parle en premier pour les sensibiliser au risque inondation et réduire leur risque ?
- deuxième chantier : la définition des modalités de communication des données de vulnérabilité. C'est-à-dire le partage des données sur l'inondation et le partage des données entre entreprises dont nous avons vu qu'elles pouvaient fortement dépendantes les unes des autres pour la continuité de leur fonctionnement ;
- le troisième chantier : celui du retour à la normale. Certes, c'est une période post inondation mais elle peut durer plusieurs semaines, plusieurs mois pour un retour à la normale du fonctionnement du territoire.

Sensibiliser les acteurs

Premier chantier de ce comité économique : la sensibilisation des acteurs économiques. Le comité économique constate qu'en fait nous partons de loin. C'est-à-dire que nous avons une culture du risque, chez les chefs d'entreprises, relativement et même faiblement développée en Ile-de-France et ce malgré de multiples campagnes d'information qui ont un impact assez faible. Le décideur économique a une multitude de préoccupations en tête qui font que la prévention du risque inondation contre un aléa qui a une occurrence assez faible, passe loin après autre chose.

Pour le chef d'entreprise éventuellement sensibilisé à son exposition au risque, nous nous apercevons que beaucoup s'imaginent que les services de l'Etat seront disponibles pendant la crise avec un grand nombre de services extérieurs (pompiers, police, etc.) qui seront, *de facto*, là pour l'aider à se prémunir du risque. Or, nous savons très bien que ces services seront fortement mobilisés et sur des actions prioritaires dont la première est, bien évidemment, la préservation des vies humaines qui passera bien avant l'activité économique. Ce qui fait qu'il est important de sensibiliser le chef d'entreprise à son autonomie à ce risque inondation.

J'ai parlé tout à l'heure des effets en cascade. Soit je ne suis pas les pieds dans l'eau, je ne suis pas inondé, donc je fonctionne et il y a d'autres facteurs : je n'ai pas de fournisseur, mes clients ne me passent plus de commandes, etc. Nous nous apercevons que les chefs d'entreprises sous-estiment souvent le temps d'arrêt en cas de crise. En plus, nous parlions tout à l'heure de 170 000 entreprises, beaucoup sont des PME voire des très petites entreprises dont l'activité ne supporterait pas un arrêt de plus de quelques semaines. Leur pérennité serait éventuellement menacée par le risque inondation.

Face à cela, les pistes de travail c'est, je vous l'ai dit, l'identification et le ciblage de secteurs économiques. J'ai 170 000 entreprises en face de moi, auxquelles je parle en premier ? Je ferai un zoom, tout à l'heure, sur ce travail de ciblage qui est le premier chantier du comité économique, qui est aboutit et qui sera validé cette semaine en comité économique.

Partager les données

Sur le deuxième chantier du comité économique. C'est le travail qui nous occupera pour les années à venir : comment partager les données entre acteurs, décideurs, en matière économique ? Le constat c'est qu'il y a une multiplicité de sources d'information sur le risque, dont certaines sont peu facilement accessibles, parfois soumises à des problèmes de confidentialité ; parfois, ces informations sont éventuellement difficiles à obtenir parce qu'elles proviennent de tellement de sources, d'acteurs différents qu'il est difficile de s'y retrouver. En plus souvent ce sont des informations, des niveaux d'aléas, des probabilités de débit, d'occurrence de survenue de certains risques qui ont un niveau de technicité important qui font que ce n'est pas facilement manipulable par tous les acteurs économiques et d'autant moins facilement manipulable que l'acteur économique sera une petite entreprise qui n'a pas forcément toujours les moyens de manipuler ce type de données.

Les pistes de travail qui sont évoquées, qui seront validés par un prochain comité c'est :

- de trouver des modalités de partage de l'information au niveau technique et juridique. Au niveau technique c'est-à-dire trouver un moyen d'avoir des formats de données compatibles entre eux. Au niveau juridique c'est-à-dire trouver les moyens de lever les problèmes de confidentialité qu'ils soient dus à des problèmes de sécurité ou à des problèmes tout simplement de concurrence ;

- d'aller vers la constitution de bases de données qui seraient accessibles à toutes. Nous pourrions imaginer un portail du type dont celui que je vous ai montré tout à l'heure, un extranet où la personne qui voudrait avoir l'accès à l'information en matière de risque inondation pourrait se connecter, confronter ses propres données ;
- une information à rendre plus opérationnelle et moins compliquée ;
- une dernière piste : développer des circuits d'information spécifiques pour entreprises pendant la crise. Nous pouvons imaginer un système de guichet unique où des personnes auraient en tête l'ensemble des éléments sur la prévention du risque, de gestion du risque et qui pourraient répondre à un chef d'entreprise, l'orienter vers le bon endroit, vers la bonne source d'information.

Accélérer le retour à la normale

Troisième chantier qui n'est pas démarré : l'accélération du retour à la normale avec le constat que je vous ai donné tout à l'heure. Ce temps de retour à la normale après la décrue est très largement sous-estimé. Dans ce chantier nous étudierons les questions d'assurance : qui analyse quoi ? Qu'est-ce qui est analysable ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Et puis des questions d'image aussi de la région capitale : quel est l'impact sur l'image, sur l'attrait de la région capitale lors d'une inondation qui durerait plusieurs semaines et qui dégraderait longuement les services ?

Voilà les trois chantiers.

3. Éléments sur le ciblage des entreprises

Je termine juste par un élément de bilan sur le premier de ces chantiers qui a fait l'objet de groupes de travail menés par les services de l'Etat, dont la DRIEE, le Secrétariat Général de la Défense mais aussi la DIRECCTE, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme que j'ai cités tout à l'heure. C'est pour répondre à la question : voilà, j'ai une stratégie locale qui a pour ambition de réduire la vulnérabilité des activités économiques. J'ai face à moi un nombre d'entreprises potentiellement vulnérables qui se chiffrent en dizaines et en centaines de milliers. J'ai, par ailleurs, dans ma stratégie locale, des moyens forcément limités. A qui je parle en premier ? Qu'est-ce que je lui dis ? C'est un peu le but de ce groupe de travail qui a pour objet de mener à bien le premier chantier : cibler les entreprises à sensibiliser.

a. Axes de travail

Nous avons pris plusieurs approches. Nous avons regardé qui avait un poids important dans le produit intérieur brut.

Nous avons pris une approche « sortie de crise » : c'est-à-dire sans trop préjuger du poids économique de l'entreprise, est-elle importante pour la continuité du fonctionnement du territoire ?

Nous avons pris une approche « perte d'activité ». C'est-à-dire qui serait soumis à des pertes d'activité telles que sa pérennité serait menacée par le risque inondation ?

Une approche territoriale. C'est-à-dire où sont les entreprises vulnérables ? Où y a-t-il le plus d'entreprises ?

Cela donne ceci. Nous avons pris en compte - nous le voyons ici - également la notion de risque environnemental. Quelle entreprise, si elle était inondée, serait susceptible de générer des impacts significatifs sur l'environnement parce que des produits polluants seraient touchés, etc. ?

Approche par « poids de PIB »

Voici ce que cela donne. Nous arrivons à un constat qui ne nous facilite pas la tâche parce que, selon l'approche que nous prenons, nous ne trouvons pas les mêmes.

Si nous regardons qui a un poids important dans le PIB, dans l'économie francilienne, nous nous apercevons finalement que 40 % des salariés sont dans un petit nombre de structures (2 700 établissements) qui ne représentent que 0,2 % des établissements économiques de la région. C'est-à-dire que c'est un très petit nombre de très grandes entreprises, qui concentre l'essentiel de l'emploi et qui, par conséquent, concentre l'essentiel de l'activité qui serait exposée. Nous aurions 470 000 emplois dans ces grands groupes. La typologie : sièges sociaux de grandes entreprises, établissements de grandes entreprises des secteurs secondaires. Nous sommes ici sur un site qui illustre bien cela : nous sommes dans une grande entreprise du secteur secondaire, éventuellement exposé au risque inondation - nous sommes en bord de Seine. Nous avons surtout une particularité de l'économie francilienne : le poids du secteur tertiaire.

Nous avons aussi, face à cela, une multitude de petites structures à haute valeur ajoutée : les start-up, les services financiers, le conseil, la communication. Ce sont des petites entreprises mais elles génèrent un profit important. Elles ont un poids important dans l'économie francilienne.

Voilà la typologie d'entreprises à laquelle nous avons à faire quand nous regardons qui a un poids important dans le PIB.

Approche « sortie de crise »

Le problème c'est que, si nous prenons une autre approche, une approche « sortie de crise », c'est-à-dire en gros qui est important pour la continuité du territoire, pour que mon territoire reste vivable pendant et surtout après inondation, nous avons à faire à tout à fait d'autres types de structures. Nous avons en gros 2/3 de structures potentiellement impactées et qui comprennent moins de 10 salariés. Qui est-ce ? C'est le commerce de gros et le commerce de détail, la construction et le tourisme si nous ne prenons que les trois premiers qui apparaissent.

Là, pour le coup, nous avons des petites structures - toutes petites, moins de 10 salariés - une génération de PIB, un impact économique qui, pris isolément, pourrait être faible et nous pourrions dire : « nous ne faisons rien ». Mais le problème c'est qu'elles sont très nombreuses, elles maillent le territoire et elles sont essentielles au maintien de la vie et au maintien d'une vie quotidienne acceptable. Indirectement, elles concourent au maintien général de l'activité économique. Pour caricaturer, si je suis salarié d'un grand groupe que mon boulanger ne fonctionne plus, que je ne peux plus trouver d'eau potable autour de chez moi, il y a aussi un impact sur le grand groupe dont je fais partie.

Nous avons aussi, dans cette approche « sortie de crise », constaté un impact important tout simplement de l'administration qui représente 14 % des établissements et 13 % des emplois qui, indirectement, est important pour la continuité de l'activité économique : les services sociaux, l'URSSAF ou ce type d'exemples d'administration qui a un impact également. De son bon fonctionnement dépend aussi le bon fonctionnement de l'activité économique.

Approche « perte d'activité »

Si nous regardons une approche « perte d'activité », nous arrivons déjà à un premier constat : un chiffre effrayant. Les pertes d'activité liées à une crue d'occurrence centennale pourraient représenter - ce n'est pas précis mais l'ordre de grandeur est celui-là - de 20 à 40 milliards d'euros de perte d'activité dans un scénario optimiste : durée de submersion relativement faible et nous avons considéré que les usines avaient une capacité à redémarrer importante. Le scénario optimiste, 20 à 40 milliards d'euros de possibilité de perte d'activité.

Cette approche confirme la forte exposition de l'activité de commerce, donc des petites entreprises. Elles sont peu nombreuses mais elles sont importantes parce qu'elles maillent le territoire. Cela représenterait 1/3 des pertes.

Approche territoriale

Si nous regardons enfin une approche territoriale, où y-a-t-il le plus d'entreprises exposées ? Il n'y a pas de surprise : c'est plus sur le cœur francilien que nous trouverons le plus grand nombre d'établissements. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire ailleurs. Par exemple, si nous regardons le secteur Seine Aval, sur lequel nous sommes rassemblés aujourd'hui, il compte tout de même 5 000 emplois en zone directement inondable et 90 000 dans les communes du territoire à risque important.

b. Secteurs cibles identifiés

Sur la base de ces constats et de ces éléments de réflexion, le comité économique - j'anticipe car c'est celui de mercredi prochain qui va statuer mais les propositions seront celles-là et devraient être entérinées - aura une stratégie de ciblage des entreprises, de sensibilisation des entreprises qui sera : à qui parlons-nous ?

Nous continuerons de parler aux grands groupes parce que nous voyons qu'ils ont un poids important dans l'économie. Cela tombe bien, les grands groupes sont des structures qui ont, en général, déjà une sensibilité aux risques et les moyens d'y répondre, avec les Risk Managers une habitude de manipuler le risque - nous avons parlé tout à l'heure du risque environnemental qui peut être accidentel - et aujourd'hui ces entreprises sont amenées à s'occuper de risque naturel.

Là où se sera plus difficile, mais ce sera un élément de stratégie, nous adresser aux très petites entreprises, aux commerces et aux services, sur la base du constat qu'elles sont très nombreuses et que, par effet de masse, elles sont très importantes au maintien de l'économie. Pour leur parler, les sensibiliser, nous essaierons de nous adresser à des relais : chambres de commerce, des relais locaux bien identifier de ces entreprises. Cela peut être aussi par exemple un (inaudible 12 :58) où nous sommes réunis aujourd'hui. Ce sont des structures qui ont l'habitude de parler aux entreprises.

Troisième secteur, l'industrie manufacturière et le secteur spécifique des installations classées pour la protection de l'environnement plus dans une optique qu'elles sont potentiellement impactantes pour l'environnement en cas d'inondation. Nous savons comment les toucher facilement : *via* les leviers régaliens habituels (Inspection des installations classées) et aussi par la structure SPI.

Enfin, l'Administration va s'occuper d'elle-même puisque, partant du constat de son fort impact en matière d'emplois mais aussi en matière de continuité d'activité, elle fera l'objet d'une sensibilisation et surtout d'une mise à jour de ses plans de continuité d'activité et de ses plans de continuité de services publics pendant et après la crise.

C'est, sans entrer le détail, la typologie de l'action qui sera mise en place au sein de ce comité économique pour essayer de réduire la vulnérabilité du secteur économique au niveau de l'Ile-de-France.

Il existe d'autres groupes de travail dont je ne parlerai pas faute de temps mais qui sont plus ciblés santé, transport, réseaux, déchets, assainissement que j'ai cité tout à l'heure et sur lesquels je ne reviendrais pas aujourd'hui.

C'était le volet économique, le volet régional. Je vais passer la parole...

KALTEMBACHER Henri - Nous laisserons 30 secondes la parole à la salle et après, c'est promis, la DDT interviendra. Des questions à Monsieur Pas.

De la salle - (Inaudible 14 :51 et K7 jusqu'à 00 :13) il me semble qu'au niveau de la présentation du risque, pour enlever à nos concitoyens l'impression que nous sommes protégés, il faut dire que le problème est de gérer les 10 milliards de mètres cubes d'eau avec des réservoirs d'un territoire qui ne peuvent traiter que 800 000 millions (inaudible 00 :30). Et là, nous voyons l'ampleur. Maintenant, l'OCDE l'an dernier a donné un rapport dans lequel on parlait d'un risque financier qui pourrait impacter le PIB national. Très peu des acteurs économiques sont au courant de cet (inaudible 00 :55) que l'inondation serait une catastrophe au niveau national et probablement au niveau mondial.

KALTEMBACHER Henri - Je vais quand même répondre à la première question parce qu'il y avait quand même une question au départ. Bien entendu, comme toutes les manifestations et comme toutes les commissions SPI, vous retrouverez sur son site l'ensemble des présentations.

DUMONT Corinne - (Inaudible 01 :27 à 01 :42) ce qui m'étonne toujours ce sont les organisations (inaudible 01 :50 à 02 :03).

KALTEMBACHER Henri - Vous avez tout à fait raison. C'est d'ailleurs le cas depuis que nous maîtrisons, que l'Administration elle-même a pris conscience de ce risque. Il y a quand même des choses. Nous sommes sur un site qui, aujourd'hui, est protégé par (inaudible 02 :20) prévu par l'arrêté préfectoral. C'est un exemple. Nous tiendrons compte - je l'ai dit tout à l'heure - aux réaménagements de carrières, notamment lorsque ces carrières présentent des natures, des typologies de sols pollués de vérifier qu'effectivement le stockage de ces terres polluées s'effectue au-delà des grandes eaux. Voilà des exemples concrets de prise en compte, notamment en matière d'installations classées, du risque inondation. Je ne dis pas que le monde est parfait, déjà parce qu'il ne l'est pas, et puis parce qu'effectivement, de temps en temps, nous avons, industriels comme Administration - il faut le dire de temps en temps - des surprises. Très en amont, nous avons commencé il y a deux, trois ans la sensibilité des ouvrages de traitement de déchets, c'est-à-dire d'être capables, en cas d'inondation, de continuer à traiter les déchets. C'est un des points qu'il faut traiter et qu'il faut correctement traiter. Nous avons eu la surprise de constater que nous avons bien fait notre travail sur une installation classée qui traite les ordures ménagères afin qu'il n'y ait pas de problème : deux mètres au-dessus des plus hautes eaux. La seule chose que nous n'avions pas vu c'est que pour y aller il y a une route. Encore une fois, je ne vous vendrai pas un système en disant que tout est bon, mais c'est une problématique qui, maintenant dans les autorisations nouvelles, fait l'objet systématiquement d'études.

Il faut bien voir aussi où nous plaçons les curseurs. Le curseur sera aussi fonction de l'aléa. Vous me direz que cela tombe bien parce que la crue de 1910 a maintenant cinq ans de retard : une fois tous les 100 ans, il ne s'est rien passé en 2010. Simplement, il faudra que nous soyons - déjà ce n'est pas tout à fait comme cela en termes statistiques, vous demanderez à plus statisticien que moi de vous expliquer -...nous avons une chance sur 100 que l'année soit une année de crue centennale. C'est ce que cela veut dire. Cela veut dire que cela n'arrive pas tout à fait tous les 100 ans. Ceci étant, sur la base de quel aléa nous calons-nous ? Si nous nous calons (inaudible 04 :48) pour dimensionner les services d'incendie et de secours pour réagir à une inondation sur la crue de retour millénaire, ils seraient vachement contents parce que cela leur ferait plein d'effectifs sauf que... Après, c'est aussi cette problématique de calage par rapport à l'aléa, aux coûts de cet aléa. En clair nous le couvrirons par des mesures en dur : que ce soit les pompiers, la crue décennale il n'y a pas de problème ; la centennale cela doit passer mais en mobilisant y compris du renfort extérieur et ainsi de suite là-dessus ; la millénaire, il faudrait demander de l'aide y compris à des pays voisins à qui nous rendons service quand ils sont vraiment dans les ennuis. Là aussi, en matière d'installations classées, en principe typiquement, tout ce qui est rejet d'eau pluviale est dimensionné sur un retour 10 ans (dans le cas présent c'est une crue décennale) et nous sommes en situation de vérifier que nous n'intégrons pas de catastrophe majeure sur un retour centennal. Mais il y a des mesures qui ne sont pas forcément des mesures (inaudible 06 :10).

MAROTTE Jean-Pierre - (Inaudible 06 :10 à 06 :26) justement, par rapport à ce que vous dites, est-ce que nous ne pourrions pas imaginer qu'il y a des services civiques, ou un service civique ? Un des points soulignés a été la perte de vigilance de la population par rapport (inaudible 06 :36), le fait qu'on ne voit plus les repères qu'il y avait sur certains murs (inaudible 06 :43 à 06 :50) et imaginer une sorte de second rideau, un service civique qui pourrait apporter (inaudible 06 :57).

KALTEMBACHER Henri - Quelque part c'est possible. Jusqu'à présent nous ne mesurons pas comment on arrive à mobiliser, à faire prendre conscience...

MAROTTE Jean-Pierre - Sans que cela soit anxiogène.

KALTEMBACHER Henri -notamment aux acteurs économiques des risques et des moyens de s'en prémunir. Sans révéler ce qui sera dit plus tard, il existe des entreprises qui, quelque part, ont un peu payé pour apprendre. Nous essayons d'éviter que tout le monde ait à payer, d'une manière trop importante. Ceci étant, Tazieff avait dit qu'il faut aussi que les populations puissent (inaudible 07 :36) parce qu'il ne faut pas laisser non plus les populations vivre en permanence dans la terreur d'une inondation. C'est plutôt le rôle de la société civile, des collectivités - je n'en parlerai pas aujourd'hui mais il y a beaucoup de travail autour des collectivités sur la prise en compte de ce risque par elles - et puis il y a le monde industriel, le monde économique à sensibiliser (inaudible 08 :10).

DUMONT Corinne - Intervention inaudible (08 :14 à 09 :07)

KALTEMBACHER Henri - La première chose, dans le réaménagement la définition de base est que nous ne supprimons pas le volume d'expansion de l'eau. Vous pouvez le marquer en gras, le souligner deux fois. Lorsqu'il y a réaménagement...

DUMONT Corinne - - Intervention inaudible

KALTEMBACHER Henri - Je ne dis pas le contraire. Après, il y a un choix qui est un choix collectif - au sens de l'ensemble des collègues présents dans cette salle - de dédier les zones, notamment dans les secteurs très fortement urbaniser (inaudible 09 :49) ou des réutiliser lorsque nous sommes notamment dans les zones les moins impactées du PR inondation pour continuer à urbaniser. C'est un choix de société. C'est un choix qui n'appartient pas à l'Administration. L'Administration se contentera de vérifier que nous n'aggravons pas le risque et que ce qui vient se substituer à la carrière n'augmente pas le risque, ni par une concentration de population à des endroits que la morale et le PPRI se refusent à voir, ni par des stockages de matériaux. Nous savons que le Grand Paris va générer des matériaux et il faudra bien que nous soyons en situation de les stocker correctement mais de toute façon pas dans ces zones-là. Nous parlons là des cotes qui sont aujourd'hui celles que nous connaissons.

DUMONT Corinne - Je reviens à ce que vous dites. La vocation des zones de carrière post-exploitation est induite par l'arrêté préfectoral d'autorisation et de réaménagement.

KALTEMBACHER Henri - Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre analyse.

De la salle - Si nous imposons à l'exploitant de réaliser une zone d'expansion de crue (inaudible 11 :15) cela deviendra une zone d'expansion de crue. Si nous lui imposons de reboucher une zone exploitée, cela deviendra, forcément, une zone urbaine (inaudible 11 :24 à 11 :30)

KALTEMBACHER Henri - Nous pourrions avoir des zones de compensation. De toute façon, encore une fois je le répète, la règle de base c'est qu'on ne comble pas de carrières, notamment en site inondable, au-delà des cotes du terrain naturel initial. C'est la règle de base. Ensuite, le fait de savoir si effectivement les mettre en secteur d'expansion de crue, c'est-à-dire qu'on décaisse en moyenne trois, quatre mètres des carrières de sablon en bord de Seine, nous les affectons à l'expansion de crue ou pas. Il faut se rappeler les chiffres - cela tombe bien, ce n'est pas moi qui les ai cités - de Monsieur, nous sommes en train de parler de 10 milliards de mètres cubes. Même si nous exploitons la totalité des carrières de sablon en bord de Seine, nous n'obtiendrions pas, de toute façon, les quantités nécessaires.

La deuxième chose c'est qu'effectivement l'arrêté de carrières se borne à fixer un réaménagement. Il est présenté en enquête publique. Il ne dispense pas - d'ailleurs certains dans la salle le savent bien - de se que deviendront ces terrains dans le futur. Ces terrains, une fois sortis de la carrière, une fois réaménagés, redeviennent des terrains gérés comme d'autres terrains (inaudible 13 :13) d'un projet « dessiné », autorisé par les règlements d'urbanisme mais en aucun ils ne sont supportés et la responsabilité qui en découle, par les carriers. Nous avons déjà vu - vous avez raison de le signaler Madame - des anciennes carrières transformées en base de loisirs, en cité d'habitation, etc. Mais, l'arrêté d'installation classée s'arrête à « remettre » les clés du terrain à son propriétaire dans un état qui aurait été défini par l'arrêté préfectoral. Ce qu'en fera le propriétaire après, c'est son problème. J'ai vu un terrain remis en culture quelques années après se transformer en lotissement (inaudible 14 :08) plus exactement, ce n'est pas la DRIEE qui les a appliquées. Je ne sais pas exactement comment cela a été appliqué. Je ne veux surtout pas le savoir. Mais la logique voudrait que cela ait été appliqué correctement et transformé.

Je vous propose SMSO et DDT d'intervenir.

III. Présentation de l'état d'avancement des travaux du Comité Seine Aval

par Emmanuel LE DUC, DDT, adjoint au chef de l'Unité Paysages Risques et Nuisances

Pascal CLERC, Directeur du SMSO (Syndicat d'Aménagement des Berges de la Seine et de l'Oise)

CLERC Pascal- Je suis le Directeur du SMSO (Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de la Seine et de l'Oise) et je vais aussi parler pour le compte de la DDT avec Emmanuel Le Duc qui est là. C'est moi qui parle mais c'est un langage commun. Le SMSO a été créé il y a huit ans. Il parle (inaudible K7 7 00:23) et il fédère le département des Yvelines et toutes les communes riveraines de la Seine dans le département, des Hauts-de-Seine jusqu'à la Normandie. Le SMSO s'est porté candidat l'année dernière pour animer le risque inondation avec la DDT des Yvelines. C'est à ce titre que je vous parle.

Vous avez en zoom, sur cette carte, le comité territorial strictement Seine Aval défini, c'est à dire toutes les communes, dans les Yvelines, en aval de la confluence Seine-Oise, en aval de Conflans Sainte-Honorine. C'est celui que nous animons très officiellement.

1. Le TRI métropole francilienne et les comités territoriaux

En revanche, sur l'ensemble de l'Ile-de-France, vous l'avez vu avec Olivier Pas tout à l'heure, vous avez trois secteurs. Vous avez le comité Seine Aval en animation SMSO avec la DDT. Nous co-animons également, avec Seine Grands Lacs, la partie amont, toutes les communes yvelinoises - une vingtaine - qui partent de Carrières-sur-Seine ou Bougival jusqu'à Conflans et Achères.

a. Rôle des comités territoriaux

Les comités territoriaux - trois en Ile-de-France - quel est leur rôle ? C'est l'élaboration d'une stratégie locale. Vous avez eu tout à l'heure qu'il y a une définition de bassins, le PGRI ; une définition régionale avec une doctrine et une mise en oeuvre locale faite par ces comités territoriaux, avec une organisation que nous espérons pertinente. Je sais qu'aujourd'hui nous ne parlons pas des communes mais nous en parlons un peu quand même puisque, dans ces comités territoriaux, il y a quand même particulièrement les communes, plus les représentants des entreprises, les associations, etc.

Nous essayons localement de compléter le diagnostic régional quand il y a des particularités. Et nous faisons redescendre localement les enjeux territoriaux qui sont définis au niveau régional.

Dernier point, il s'agit de définir, par les membres de ces comités territoriaux, toutes les dispositions permettant, localement, d'être prêts à la crue, de la prévenir, de la gérer en tant que crise et, également, d'être en capacité de revenir rapidement à l'état de production, à l'état normal. Je vous rappelle quand même - nous l'avons dit tout à l'heure - qu'une crue de Seine peut être très longue. La Seine monte en quelques jours. Elle redescend en quelques semaines, voire un, deux mois si ce n'est pas plus dans les scénarios cités tout à l'heure.

b. COMITER Seine Aval

Un petit point plus historique. Nous nous sommes déclarés en année 2014 pour être co-animateurs, avec la DDT, sur la partie Yvelinoise. Une feuille de route régionale a été définie - Olivier Pas en a parlé tout à l'heure - en fin d'année 2014.

Nous sommes, en 2015 et en 2016, dans le début de l'animation. Je crois que cela n'a pas été dit mais je vais le dire. Le processus de la prise en charge du risque inondation est un processus itératif. Il y a deux ans devant nous - 2015-2016 - où nous faisons un premier état avec les acteurs pour voir où nous en sommes. Je crois qu'après il y aura une deuxième séquence, puis une troisième. L'idée est que nous ne gérerons jamais complètement le risque inondation ; les acteurs changeront ; les sites nous pensons aussi. Il faut rester vigilant. Nous verrons de quelle manière ce processus continuera.

Il est composé de 30 communes pour la partie en aval de l'Oise, auxquelles nous rajoutons 20 communes sur l'amont. Cela fait quand même un territoire important, d'une cinquantaine de communes, principalement sur les rives de la Seine mais pas seulement. Il y a des communes qui sont impactées parce qu'elles risquent d'avoir un impact fort sur la mobilité, sur leur alimentation en énergie, etc.

Nous avons des objectifs locaux à mettre en oeuvre pour ces acteurs et toutes ces populations soit presque 500 000 habitants :

- améliorer la connaissance de l'aléa. Il y a une particularité sur notre territoire : nous avons la Seine et nous avons l'Oise. Nous ne sommes pas en capacité d'étudier, nous localement, les concordances de ces aléas mais nous faisons remonter cette question. Il existe une problématique qui sera étudiée, *a priori*, au niveau régional ;
- nous essayons, dans la mesure du possible de réduire l'aléa par débordement. Cela veut dire principalement travailler sur la protection, voire l'anticipation des zones naturelles d'expansion de crue; aussi travailler sur les renouvellements urbains - les quartiers résilients - de manière à créer des espaces inondables qui ne rendent pas la vie invivable, que nous ne soyons pas obligés de déloger une population pendant l'inondation. Nous verrons si nous arrivons à faire ces quartiers dits résilients dans les Yvelines ;
- le moins fort ce sont les réseaux que nous appelons les réseaux structurants. Ce sont l'énergie, les télécommunications, la mobilité - ce qui fait la vie - bien entendu des marchandises mais aussi la mobilité des personnes, l'accessibilité des logements, des entreprises ;
- réduire aussi l'exposition des biens et des personnes au risque. Je vous en ai parlé, ce sont les plans de continuité d'activité dans les entreprises. Ce sont également les rénovations urbaines en diminuant l'exposition des personnes et des biens et des entreprises au risque inondation ;
- une fois que nous sommes préparés à la crise et que nous avons essayé de l'éviter au maximum, il y a la gestion de crise et, notamment, les plans communaux de sauvegarde vis-à-vis des communes et les plans de continuité d'activité pour les entreprises, ou les services. Nous avons parlé tout à l'heure de gestion des déchets : il faut continuer à gérer les déchets sur l'ensemble de la chaîne pendant la crise ;
- enfin, développer la résilience c'est à dire faciliter un retour le plus rapide possible à la normale, avoir des réunions préparatoires pour pouvoir, quartier par quartier, remettre en service l'énergie, l'eau, faire revenir les gens, etc.

Ce sont des objectifs locaux que nous commençons à animer. Il y a bien entendu un report au niveau régional, une cohérence régionale sur les objectifs qui ne sont pas gérés localement :

- nous parlons tout à l'heure de la connaissance de l'aléa ;
- les ouvrages de protection. Nous en avons très peu dans les Yvelines. Nous parlons tout à l'heure de la digue de PSA. Nous verrons si elle est efficace à la crue 1910. J'en doute un petit peu, je pense qu'elle est transparente. Je ne veux pas être pessimiste. Nous agirions aussi, au niveau de la SMSO à la rénovation de la digue de Sartrouville qui fait 2,5 kilomètres. Nous avons le projet de terminer cette digue sur la ville de Montesson. Nous savons que cette digue ne protégera que pour des crues de l'ordre de 30 ans. Au-delà, la digue n'existera plus ;
- concilier les enjeux en matière d'inondation, de gestion des barrages. C'est la question que vous posiez sur les 800 millions de barrages réservoirs en amont de la Seine et les 8 milliards de mètres cubes de ruissellement. Est-ce que oui ou non la gestion intelligente vis-à-vis des inondations des barrages réservoirs aura un impact sur Paris ? Nous parlons de 10, 20, 25 centimètres. Nous pensons que, dans les Yvelines, ce sera assez minime. Je peux vous dire aussi que la problématique aval de Paris c'est que, dans Paris, dans les Hauts-de-Seine en amont de Paris, il y a des digues qui sont censées protéger de la crue 1910. Si Paris arrive à se protéger, il y a beaucoup moins d'expansion de crue dans Paris, attendez-vous dans les Yvelines à avoir un peu plus d'eau que prévu;

- dernier point, la réduction de la vulnérabilité des activités économiques puisque nos deux acteurs principaux...nous avons beaucoup travaillé, pour l'instant, avec les communes et maintenant nous travaillons de plus en plus avec les entreprises, c'est pour cela que je suis content d'être là aujourd'hui.

c. Objectifs du COMITER

Nous avons la stratégie locale pour atteindre les objectifs que je viens de présenter et un aspect opérationnel qui va rapidement pointer, je pense à partir de la fin de cette année, pour décliner cette stratégie locale, éventuellement, en programme opérationnel. S'il y a une réflexion à faire sur des ouvrages de protection, si minimales soient-ils ; s'il y a à travailler sur le renforcement des zones d'expansion de crue naturelles, cela peut se traduire dans un plan d'actions contre les inondations subventionné par l'Etat. Il y aura appel à projets certainement dans la deuxième partie de l'année.

d. Actions pour atteindre ces objectifs

Réduction de l'aléa

Si je vais un peu plus dans le détail sur la réduction de l'aléa, c'est bien la préservation des zones naturelles d'expansion de crue : la plaine d'Achères est une belle zone d'expansion de crue ; le Parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy qui crée d'ailleurs des volumes supplémentaires d'expansion de crue.

Il y a aussi à recenser - nous avons fait un questionnaire aux communes - tous les projets d'aménagement qu'il peut y avoir sur ces zones de manière à coordonner un petit peu l'ensemble, voire les pousser quand ils sont en attente et qu'ils ne sont vus que sur un plan communal et non supra communal.

Développement de la culture du risque et l'information des décideurs et des populations

Ce que nous faisons aujourd'hui : sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des entreprises.

Le deuxième point est certainement le plus important : mettre à disposition de ces deux acteurs principaux des informations fiables, vérifiées et je serais tenté de rajouter unifiées. Il n'est pas évident - cela fait un an que nous travaillons pour moi, la DRIEE cela fait plus longtemps - d'avoir des informations unifiées, fiables : les niveaux d'eau c'est bon mais, à quel moment le réseau électrique sera coupé ; à quel moment le gaz sera coupé ; à quel moment nous ne pourrons plus circuler ; est-ce que la RATP pourra continuer à fonctionner. Ce sont des informations vitales pour une entreprise mais aussi pour une commune qui a des populations résidentes et qui a également des populations qui se déplacent pour travailler.

Nous travaillons également sur un document, le Document d'Information Communal sur les risques majeurs. C'est de l'information labellisée que la commune doit vis-à-vis de ses administrés. Ce n'est pas très facile. Il n'y en a pratiquement pas aujourd'hui.

Nous devons également mettre à la disposition du public l'ensemble des informations relatives aux inondations. Je dirais que, pour l'instant, nous sommes plutôt dans la mise à disposition des communes et des entreprises des informations fiables et labellisées.

Réduire la vulnérabilité des réseaux structurants

Il y a plein d'opérateurs, vous le savez, qui sont également eux en démarche de plan de réduction de vulnérabilité. Il y a des groupes de travail. Il a été rappelé tout à l'heure qu'il y avait un groupe de travail économique. Il y a un groupe de travail par opérateur.

Nous allons progressivement, au niveau départemental, rentrer dans un certain nombre de ces groupes de travail : par exemple télécom, eau potable aussi. Aujourd'hui, les bilans que nous avons fait sur les premières réunions c'est que le long de la Vallée de la Seine, vous n'avez qu'un grand opérateur qui produit de l'eau potable (Lyonnaise des Eaux Suez), vous avez deux, trois syndicats également (le gros syndicat de Versailles et de Saint-Cloud qui pompe des eaux dans la Seine). Aujourd'hui, tous ces captages qui peuvent produire de l'eau pour près d'1,5 million d'habitants sont, *a priori*, en production, sur le site de production hors d'eau mais, *a priori*, n'ont aucune certitude d'avoir l'énergie pour refouler les eaux dans les châteaux d'eau. Autant dire qu'aujourd'hui nous ne savons pas si 500 000, 800 000, 1 million d'habitants auront de l'eau avec une crue centennale.

Il existe donc des plans de réduction de vulnérabilité de ces réseaux locaux. Ils sont engagés et, bien entendu, sur cette vulnérabilité des réseaux, informer les décideurs je l'ai déjà dit, communes et entreprises des risques de rupture et, peut-être, également aller affiner, par exemple sur une ville, jusqu'aux quartiers parce qu'une ville cela ne suffit pas, un quartier commence à ressembler à quelque chose et avec une temporalité. Quand je dis un quartier cela peut être plusieurs quartiers pour un gros sites industriel comme PSA.

Se préparer et gérer la crise

Il y a une mutualisation, un socle commun d'outils, bien entendu avec des cartes d'aléas et des moyens sur la crise. Je pense qu'aux prochaines réunions que nous ferons nous inviterons vraiment le SDIS et également nos collègues routiers du département, plus tous les gestionnaires de mobilité.

Dans les réunions avec les communes il a aussi été question de l'armée mais je pense qu'avec une grosse crue elle ne sera pas disponible pour les Yvelines. Nous sommes les premiers acteurs de notre propre sécurité vis-à-vis du risque, risque qui nous le savons est un risque certain. Il existe des risques qui ne sont pas certains mais nous savons que nous aurons la crue. Nous ne savons pas quand.

Le point principal c'est de travailler à l'élaboration de la coordination des plans communaux de sauvegarde. C'est là où cela se passe pour vérifier que nous avons les bons acteurs, les équipements d'accueil du public, un centre de commandement communal qui est opérationnel, qui n'est pas inondé. La même chose pour les entreprises, les PCA.

Toutes ces analyses doivent déboucher sur des actions correctives. Je pense que d'ici la fin d'année de l'an prochain, nous aurons dégager progressivement des besoins communaux, des besoins d'entreprises : ils se fédéreront, nous verrons de quelle manière pour rentrer dans une phase plus opérationnelle.

e. Réunions préparatoires 2014 (DDT)

L'an dernier, le sous-préfet de Mantes et le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye avec la DDT ont fait une première primo injection aux communes concernées dans les deux sous-préfectures. C'est là où le SMSO a été un petit peu fléché pour assister l'Etat sur l'animation. C'était une démarche de sensibilisation.

f. Réunions SMSO/DDT 2015

Cette année, nous avons fait une première réunion pour le comité territorial Seine Aval : nous avons eu 18 communes de représentées sur les 30 avec des présentations de gestionnaires de réseaux.

Nous avons refait la même chose, le 17 juin, avec les communes à l'amont de la confluence Seine-Oise.

Une réunion est programmée vers la fin de l'année - à l'automne - pour l'ensemble des communes pour faire une première synthèse de ce que nous avons déjà senti avec les communes, l'information à faire passer. Et puis élargir le débat - c'est ce que je disais tout à l'heure - sur les questions de mobilité avec les gestionnaires de réseaux. Mais la mobilité étant très particulière. Et l'intervention du SDIS - ce n'est pas encore calibré - sur les sapeurs-pompiers, voir de quelle manière nous restons opérationnels sur des situations pareilles.

g. Feuille de route, principaux axes de travail

J'ai le récapitulatif un petit peu de ce que je viens de dire : les PCA vis-à-vis de l'assistance aux entreprises, les PCS pour l'assistance au niveau des communes. Une information calibrée, certifiée : c'est certainement la partie la plus compliquée. Cela nécessitera de labelliser, d'avoir d'énormes échanges d'informations sur ce qu'est le risque électrique, le risque gaz, le risque énergie, etc.

Transport, mobilité : transport alternatif. Est-ce que nous mettons en place un réseau de bus par exemple ? Quelles sont les voies disponibles ?

Les quartiers résilients j'en ai parlé un petit peu.

Les projets de renouvellement urbain sont assez importants à Paris, dans l'amont de Paris - dans le Val-de-Marne - un petit peu en Vallée de Seine aussi. Il y a des projets dans les Yvelines. Aujourd'hui, il faut savoir que - c'est un petit peu l'engagement aussi dans l'animation du risque inondation - le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) dans les Yvelines est extrêmement strict. Vous êtes en zone verte, vous n'avez pas le droit de construire : tout le monde est d'accord. Vous êtes en zone rouge urbaine, vous n'avez pas le droit de reconstruire de l'habitat. Nous essayons de nous engager à proposer aux décideurs locaux de dire : « si vous avez des projets urbains, il y a des projets urbains. Si vous avez des projets entreprises, il y a des projets entreprises. Si vous avez des projets intelligents, nous voulons essayer de les porter en négociation avec l'Etat ». Ce n'est pas facile. Cela ne se passera peut-être pas dans les deux ans. Nous y reviendrons certainement mais développer une opération internationale, par exemple, en Seine Aval ; développer un ressort économique, développer du résidentiel en niant la Seine, sans s'approcher de la Seine, cela ne me semble pas jouable et pas intéressant. Il y aura donc certainement des projets innovants, qui seront peut-être limités au départ et sur lesquels nous nous engageons à aider, assister les maîtres d'ouvrage pour les réaliser et les étudier.

Nous rechercherons, très rapidement des communes pilotes parce que nous nous apercevons qu'il faut quand même avoir des exemples un petit peu probants et locaux et voir l'organisation : deux, trois, quatre communes. De la même manière des entreprises pilotes sur lesquelles nous pouvons communiquer et voir quel type d'organisation et les citer à d'autres entreprises.

Je vous remercie. Nous avons parlé de l'usine Eternit tout à l'heure.

De la salle - (Inaudible K7 de 04:23 à 04:31) tout ce qui est lié aux inondations c'est vraiment passé très, très rapidement. **(Inaudible 04:38 à 04:44)** Je trouve cela très regrettable, notamment tout ce qui est la prévention des risques, les zones inondables, l'expansion des crues, des anciennes carrières, tout ce qui a été dit là, **(inaudible 04:55 à 05:02)**.

CLERC Pascal - Je ne suis pas tout à fait d'accord parce que j'ai rappelé tout à l'heure qu'il existe un PPRI très bien fait mais très sévère mais en même temps il est quand même bien fait. Je peux vous dire que, dans les Hauts-de-Seine et le centre de Paris, ce n'est pas du tout cela : c'est du laxisme. Je pense que c'est glissé en annexe du PLU et cela tient lieu de document par rapport au risque inondation. Ce n'est pas suffisant, nous sommes d'accord. Mais les communes, aujourd'hui, sont assez en difficulté - je parle des élus - à communiquer sur le risque inondation parce qu'ils ont l'impression - à mon avis c'est faux - que cela dévaloriserait leur commune. Vous avez des quartiers inondables, alors si c'est inondable, c'est dévalorisé, c'est démonétisé : on vend la maison moins cher, on refuse de faire des équipements publics, etc. Il y a une difficulté sur ce point qui n'est pas encore franchie. Cela se ressent certainement sur l'élaboration des plans d'urbanisme et sur la communication qui est faite dessus.

KOLLMANNSBERGER Joséphine - Je veux juste rajouter un rôle là-dessus. Ayant une double casquette de maire, même si la ville de Plaisir ne risque pas d'être inondée - nous sommes très loin de l'eau - mais je rejoins les propos que vous tenez. Il est vrai qu'aujourd'hui nous avons une vraie difficulté par rapport à cet équilibre entre le fait de respecter les dangers imminents ou plus ou moins imminents qu'il peut y avoir sur les communes et la valorisation aussi des collectivités par rapport aux terrains, aux espaces et au PLU. Je vous rejoins et j'en parlais justement, il y a cinq minutes, sur le fait que nous avons une vraie sensibilisation à faire auprès des élus des collectivités. Je pense que, pour que cela puisse mieux passer, il faudra faire ce que vous faites : sensibiliser les élus à tout ce qui est mis en place en parallèle, c'est-à-dire à toute cette machine - prenez-le dans le bon sens du terme - mise en place et qui, aujourd'hui, commence en tout cas à être très, très bien structurée pour pouvoir aussi parler de cela. Parce que, si nous ne parlons que d'inondation, de PLU, forcément c'est la panique à bord, je peux vous le dire. Les habitants, aujourd'hui, ont un regard toujours très critique de ce que nous pouvons envisager. En plus, quand nous employons des termes qui peuvent enclencher une crainte, une peur qu'elle soit financière ou aussi de vie, de mort pourquoi pas, c'est toujours très compliqué. Je crois que nous avons un vrai travail à faire au niveau du discours de l'environnement sur cet accompagnement, ces réflexions, ces terrains de compensation, sur tout ce que nous pouvons éventuellement développer : c'est ce que vous êtes en train de faire, que nous sommes en train de faire là. Nous élus, au niveau du Département, il faut véritablement que nous arrivions à faire passer des messages positifs sur des choses qui pourraient être très négatives. Je compte beaucoup sur cette évocation-là auprès de mes collègues.

De la salle - (Inaudible 08 :05 à 09 :01)

De la salle - Est-ce que vous auriez une carte postale des zones inondables ? Cela permet d'apporter des preuves.

KALTEMBACHER Henri - De toute façon, la logique globale de planification est en place. Cela a ceci d'intéressant c'est que le SPI connaît bien le Plan de Prévention des Risques Technologiques mais ces mêmes types de plans existent en risques naturels : le PPRI dont nous parlions. Si dans votre commune il y a eu peu de place à la discussion vis-à-vis de la problématique d'inondation c'est que votre commune est visée par le PPRI, de toute façon l'Etat - nous dirons dans sa grande sagesse parce que l'Etat est toujours sage - a défini les zones sur lesquelles l'urbanisation n'était plus possible

MAROTTE Jean-Pierre - (Inaudible de 09 :54 à 10 :01). Si j'ai bien compris, dans le PGRI il y a toute une base (inaudible 10 :07). J'avais juste une petite question par rapport aux réseaux structurants. Vous n'avez pas parlé de l'alimentation.

KALTEMBACHER Henri - La chaîne alimentaire. C'est un des gros soucis de l'inondation.

MAROTTE Jean-Pierre - Je sais que la Région parisienne maintenant est dépendante, sous trois, quatre jours, son approvisionnement. Est-ce que nous travaillons là-dessus parce que cela peut être vachement grave ?

KALTEMBACHER Henri - Nous travaillons là-dessus. Un certain nombre d'outils existent et c'est surtout lié à la localisation d'un certain nombre de bases logistiques. La plupart de ces bases logistiques... la grande distribution - pas le commerce de proximité dont nous parlions tout à l'heure - a assez rapidement compris ce type de problématique. Les quelques bases.

MAROTTE Jean-Pierre - Pas les derniers kilomètres.

KALTEMBACHER Henri - Après les derniers kilomètres...nous retrouverons nos camarades en bleu.

De la salle - Vous avez traité des nombreux aspects préventifs dans les conséquences d'une crise inondation, c'est bien. Sur l'aspect des causes inondation, il y a quelques décennies on draguait la Seine pour permettre un écoulement régulier en cas d'inondation. Pourquoi ne pourrions-nous pas reprendre ce dragage ?

KALTEMBACHER Henri - Les dragages ont surtout été faits pour la navigation. C'est pour le chenal de navigation.

De la salle - En même temps que la navigation, cela permettait quand même d'affiner le creux du cours d'eau et donc un écoulement plus aisé en cas de...

KALTEMBACHER Henri - Le dragage pour le chenal de navigation existe toujours. D'ailleurs, il déséquilibre aussi les bras non navigués puisqu'eux s'ensablent, s'ensavent. C'est peut-être là qu'il y a récupération de section d'écoulement. Mais, vous le savez, la Seine est un fleuve très plat et je pense que les écoulements se font principalement sur la grande largeur (inaudible 12 :32). Ce n'est pas le dragage qui permettra d'éviter les inondations sur les événements majeurs.

De la salle -D'éviter non, peut-être de réduire et d'amortir.

KALTEMBACHER Henri - Cela contribuera mais, en même temps, nous déstructurons aussi le milieu naturel fluvial. Ce n'est pas très facile.

KANE Raki - En tant que jeune conseillère municipale de la ville des Mureaux je ne suis pas aussi optimiste que Madame. Bien au contraire. Je pense que nous avons un devoir de mémoire. En 1910, la ville des Mureaux était sous l'eau et la Seine n'était pas aussi remplie qu'aujourd'hui. Je pense qu'il est important de faire de la prévention mais aussi de tirer la sonnette d'alarme concernant les PLU. Il est vrai que c'est important. Nous sommes en 2015, 2010 s'est passé. Je pense qu'il faut être un peu plus prudent dans les aménagements.

KALTEMBACHER Henri - La pierre angulaire de la protection des populations en matière de risque inondation cela reste ce que mes collègues de la DDT font et font très bien avec les appuis de la DRIEE au siège, c'est la mise en place des plans de prévention du risque inondation. Ce sont des plans qui sont basés sur le retour d'expérience depuis la crue de 1910 qui fixe des niveaux, des terrains dont la construction est gelée. Cela ne vaut pas d'ailleurs - excusez-moi Madame le Maire - que des félicitations de nos élus parce que, bien entendu, ce type de protection amène du gel d'urbanisation. Vous connaissez tous, dans vos communes, la pression que vous avez. Nous avons préservé, c'est normal, les espaces agricoles. Nous préservons, en tant que faire ce peut, les espaces inondables. Donc nous retrouvons, à un moment et notamment plus nous nous rapprocherons de Paris, plus nous aurons de la difficulté à des demandes foncières de plus en plus pressantes. Donc, de temps en temps on nous dit : « ce serait bien de décrasser un petit peu votre PPRI. Cela nous embête un peu ». L'Etat tient bon. Nous avons fait nos calculs. Nous sommes à peu près sur le long court mais l'Etat tient bon. En revanche, il est clair que le PPRI est fixé sur des hypothèses de crue qui ne sont pas les hypothèses maximalistes. Nous en venons à ce que je disais tout à l'heure. Nous ne pouvons pas calculer le PPRI sur un événement qui se passerait une fois tous les 10 000 ans. A un moment, nous passerons de la protection urbanistique du PPRI à l'intervention en cas de crise majeure. C'est un mécanisme tout à fait différent.

Nous avons une deuxième difficulté, nous la connaissons bien dans les PPRP. C'est pour cela que nous avons fait un PPRP. La conscience que nous avons de ces phénomènes est somme toute assez récente. Même après la crue de 1910, nous n'avons pas commencé à mettre des piquets partout pour éviter de construire un peu partout. Nous nous retrouvons dans une situation où nous avons à gérer à la fois la situation pour l'avenir - cela tombe bien, nous avons les servitudes d'utilité publique dans le PPRI, c'est bien verrouillé, bien modelé et c'est du dur - et puis nous avons - et les élus tiennent pleinement leur place - une stratégie de reconquête sur des zones construites en zone inondable sur lesquelles il faut, petit à petit - parce que cela ne se fera pas immédiatement - réussir à reconquérir ces espaces pour en faire des espaces soit résilients où on construit différemment, soit dédiés à une forme d'expansion de crue. C'est important.

Il y a des endroits en France où nous savons que tous les deux ans il y a de l'eau. Chez nous, nous sommes à peu près tranquilles. Ce risque a été géré et plutôt bien. Mes beaux-parents ont une maison où il y a des traces. Ne vous inquiétez pas, ils ont les pieds dans l'eau une fois tous les deux ans. Nous ne l'avons plus en Ile-de-France. En revanche, nous continuons à nous interroger sur un certain nombre de (inaudible K7 9 02 :10). Je vais vous remercier.

De la salle - Une remarque et une question. Une remarque : vous faites sur Internet - je suppose que vous avez Internet - « janvier 1910, crue de la Seine », vous avez un peu plus de 5 000 cartes postales. Quelle que soit la commune, vous avez (inaudible 02 :34). La question en revanche, Monsieur comme Monsieur, tous les deux ont présenté la même carte Seine Aval. J'aurai pensé - c'est peut-être une erreur - que la Seine Aval allait jusqu'au département 27. Or, une dizaine de communes n'existent pas sur votre carte. Quelle en est la raison ? Est-ce parce que vous les avez oubliées, cela peut arriver ? Ou est-ce que c'est parce que les élus ne veulent pas être dans le plan de prévention ? Ou y a-t-il une autre explication.

PAS Olivier - Ce n'est pas un oubli. En fait, c'est dans la construction de ce que nous appelons le territoire à risque important. C'est un choix administratif. C'est-à-dire que nous avons travaillé le niveau d'alerte et le niveau danger, le niveau d'emplois, l'âge des populations activité économique forte. C'est à un moment pour délimiter les contours du territoire nous avons mis un critère qui doit être 50... - j'en ai plus les chiffres en tête - mais, à un moment, le territoire s'arrête parce que nous sommes à un certain niveau d'aléas et à un certain niveau de gens et d'industries exposés. C'est pour fermer administrativement le territoire. Cela ne veut pas dire que les communes (inaudible 03 :53 à 03 :59) c'est juste pour la construction du périmètre. Si nous avions fait autrement, nous nous serions retrouvés avec un territoire à risque important qui aurait été exactement (inaudible 04 :06 à 04 :11). Cela ne veut pas dire non plus que nous ne faisons rien au-delà de notre territoire à risque important. D'ailleurs, dans la construction de nos travaux nous avons 40 000 communes ciblées PPRI, c'est administratif. Ensuite, elles restent des communes où nous travaillons aussi, nous avons adjoint des communes (inaudible 04 :26). Nous avons un périmètre de travail plus grand.

KALTEMBACHER Henri - Il faut toujours citer de bons exemples de prise en compte du risque inondation.

IV. Témoignage de la société PSA Peugeot Citroën

Par Viviane DU CRAY, PSA Peugeot-Citroën, chargée de l'environnement sur le site industriel de Poissy

Bonjours à tous. Je vais vous présenter le plan urgence inondation du site PSA de Poissy, du site industriel dans lequel vous êtes. Nous aborderons les points suivants :

- pourquoi est-ce que nous élaborons un plan d'urgence inondation ?
- le point important c'est le préalable à la construction d'un plan d'urgence inondation, quelle méthode nous avons suivi pour élaborer ce plan ;
- ensuite nous présenterons ce plan lui-même ;
- enfin, comment nous nous préparons périodiquement avec la mise en œuvre du plan urgence inondation ?

1. Pourquoi un plan d'urgence inondation ?

a. Le risque inondation à Poissy, un des tops risques du Groupe PSA

Juste une photo aérienne du site sur lequel vous êtes. Nous nous trouvons au niveau de ce bâtiment, précisément ici. Il faut savoir que le plan urgence inondation fait sur Poissy a été animé au niveau central, au niveau du Groupe parce que Poissy est un spot extrêmement important, en termes de risque inondation pour le Groupe PSA d'une part parce qu'il y a le site de production mais nous avons également en face, au niveau de Carrières-sur-Poissy, un site de recherche et de développement. Nous avons ici, à Achères, le Datacenter du Groupe - un des deux Datacenter du Groupe - qui est un tout petit site mais il stocke les données de l'ensemble du Groupe PSA : c'est très important. Et puis, le pôle tertiaire dans lequel il y a un certain nombre de services centraux.

Nous retrouvons notre point de prise en Seine ici qui nous permet d'alimenter notre site industriel en eau industrielle et notre point de rejet d'eaux pluviales en Seine.

b. Impact économique d'une crue

Je ne sais pas si les chiffres sont à peu près comparables à ceux que vous avez donnés. Ils ne sont peut-être pas à jour mais, en tout cas, en 1910 les conséquences en Ile-de-France avaient évaluées à 8 milliards de francs, avec neuf usines d'électricité sur 14 fermées ; deux usines de production de gaz sur neuf ; tous les transports (tramways, métro, navigation) à l'arrêt ; 20 000 caves inondées, 15 000 lignes téléphoniques HS et une évacuation des déchets par la Seine. C'était dans le contexte 1910.

Si nous replaçons cela dans le contexte actuel, ce serait une perte de 17 milliards d'euros pour l'Ile-de-France et, pour le site de Poissy, 80 millions d'euros en perte d'exploitation.

Par ailleurs, nous avons deux sites, dans le Groupe PSA, sur lesquels nous avons vécu des inondations : le site de Sochaux en 1990 qui a conduit à une perte d'exploitation de 73 millions d'euros ; et le site de Charleville en 1995 avec une perte de 45 millions d'euros.

Nous avons, comme vous l'avez dit Monsieur Kaltembacher, une expérience de risque inondation dans le Groupe PSA sur laquelle nous nous sommes appuyés pour construire le plan urgence inondation à Poissy.

Là, ce sont quelques images pour illustrer ce que cela a été à Sochaux en 1990. Il y a eu neuf jours d'arrêt de production du site. Nous voyons des presses d'emboutissage dans lesquelles nous avons dû pomper 180 000 mètres cubes d'eau. Nous avons 250 réservoirs d'air comprimé en fosse renversés. Là nous avons le ferrage avec 3 000 moteurs électriques noyés. Et une vue générale du site : nous voyons que l'eau a envahi tout le site. 110 postes de transformation noyés, 800 voitures neuves noyées jusqu'aux sièges et puis des installations électriques et informatiques baignant, par endroit, dans un mètre d'eau.

Là, c'est une photo aussi aérienne de Charleville. Je n'ai pas tout le bilan économique des pertes mais cela vous donne une idée de ce que pouvait être un site industriel sous l'eau.

2. Préalable à la construction d'un plan d'urgence inondation

Maintenant, je vais vous présenter la méthodologie que nous avons suivie pour construire notre plan d'urgence inondation.

a. Caractéristiques des crues de Seine

Au préalable, nous pouvons nous intéresser aux caractéristiques des crues de Seine. Quelles sont les conditions de déclenchement d'une crue majeure ?

- des nappes phréatiques saturées : c'est un point à surveiller ;
- les bassins réservoirs en amont remplis ;
- de fortes pluies pendant une longue période.

Ce sont les trois conditions qui font qu'une crue d'ampleur peut se produire.

Nous avons ensuite travaillé sur la cinétique de crue. C'est un élément important de notre plan d'urgence inondation puisque, contrairement à Sochaux pour lequel nous avons vu des photos auparavant qui est une crue rapide, nous sommes faits surprendre dans un endroit encaissé avec une crue torrentielle et nous nous sommes faits surprendre par la montée des eaux, là nous avons la « chance » en Seine d'avoir des crues lentes, quelques centimètres par heure. Nous envisageons une montée des eaux sur une semaine, avec une décrue progressive et longue avec possibilité de nouvelles crues par la suite.

Nous ne connaissons pas la durée de la crise mais nous l'estimons entre une semaine à un mois et demi selon l'ampleur de la crue.

L'onde de crue centrée sur Paris était 7 jours avant à Troyes et sera 24 heures plus tard à Poissy

Pour élaborer notre plan d'urgence inondation, nous considérons que nous pouvons, en connaissant la situation de Paris, dans une certaine mesure anticiper ce qui se passera à Poissy. Dans une certaine mesure seulement puisque nous avons que l'Oise se jette dans la Seine. Mais, dans des débits moyens de l'Oise, nous avons des rapports de 1/4 de débit amené par l'Oise *versus* 3/4 de débit amené par la Seine. Nous pensons quand même que la connaissance de la situation de Paris nous permet d'anticiper, dans une certaine mesure, ce qui se passera à Poissy 24 heures après.

Outils d'analyse

Pendant tout l'hiver, nous avons un suivi du niveau de la Seine déjà parce que nous avons un relevé automatique du niveau de la Seine au droit de notre site. Mais nous utilisons également les outils mis à notre disposition : Vigicrues. Nous nous intéresserons à ce qui se passe à Paris, Seine Paris et à l'affluent l'Oise également et puis la Boucle de la Seine, zone dans laquelle nous nous trouvons.

b. Etude des différents scénarii d'inondation

Ensuite, pour élaborer notre plan d'urgence inondation, il y a une étape importante : arriver à dérouler différents scénarii de crues.

Relevés topographiques

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les relevés topographiques. En orange clair, nous avons toutes les zones en-dessous de crue centennale et en orange foncé, toutes les zones qui, en théorie, ne sont pas en zone inondable puisqu'elles sont au-dessus du niveau de crue centennale.

Vous voyez sur ce plan uniquement les niveaux zéro. C'est une donnée importante, une donnée de base pour construire notre plan d'urgence inondation. Mais ce n'est pas suffisant puisque, selon les types de scénarii, ce ne sont pas forcément les zones en orange clair qui risquent d'être inondées.

Notre protection physique

Nous allons nous intéresser également à notre protection physique : notre fameuse digue murale jusque là. Nous verrons si elle est transparente ou pas vis-à-vis de la Seine. En tout cas elle atteint le niveau de 24-30 mètres, ce qui correspond au niveau de la crue centennale, à peu près sur Poissy. Plus loin, en revanche, nous avons une digue en terre végétalisée qui est de niveau inférieur. Nous avons un certain nombre de pompes situées en bordure de Seine. Là, c'est la porte par laquelle vous êtes arrivés.

Scénario 1 : inondation par infiltration

Nous considérons la Seine ne dépasse pas forcément la digue. Elle n'entre pas sur le site mais, néanmoins, nous avons la Seine derrière la nappe alluviale qui s'infiltré dans le site de Poissy.

C'est un scénario que nous vivons tous les ans puisque, tous les ans, nous avons un de nos bâtiments dans lequel nous avons des infiltrations : ici, dans le sous-sol de notre emboutissage. Et puis, nous avons d'autres points bas, que vous ne voyez pas forcément sur le plan topographiques.

Dans ce scénario, nous avons regardé quelles étaient les installations qui, de manière probable, pouvaient être inondées et quelle était leur sensibilité sur la production du site. Nous avons des sous-sols, au niveau de l'emboutissage. Un premier contient des installations stratégiques mais nous avons des pompes de relevage qui fait que nous pouvons quand même arriver à pomper l'eau dans une certaine mesure. Ce sont des sous-sols dans lesquels l'eau pénètre tous les ans en période hivernale.

Ensuite, nous avons d'autres sous-sols un peu plus loin sur le site qui sont quand même à des niveaux assez bas mais, en revanche, nous n'avons jamais connu d'eau dedans. Je rejoins les intervenants précédents qui disaient qu'il faut avoir la mémoire de ce qui s'est produit sur le site auparavant. Pour le plan d'urgence inondation, nous avons essayé de trouver des témoignages les plus anciens du site de Poissy pour savoir là où l'eau pouvait pénétrer ou pas puisque nous ne connaissons pas tous les conduits d'écoulement de la nappe ; nous ne connaissons pas forcément non plus la résistance à l'imperméabilité du sous-sol. Il est important de recueillir leur témoignage. Là, nous avons plutôt des installations d'ordre électrique.

Et puis après, nous avons des fosses au niveau d'un pontage contenant des moteurs permettant au pontage de tourner tout simplement.

Ce sont des installations que nous avons bien identifiées et, derrière, dans notre plan d'urgence inondation nous mettons des points de surveillance au niveau de ces installations en fonction du niveau de la Seine.

Scénario 2 : inondation directe par les points bas sans digue ou par la digue en terre végétalisée

Là, nous constatons que, si notre digue murale tient bien, finalement ce bâtiment qui est en-dessous du niveau de la crue centennale, n'est pas inondable. En revanche, ce qui est inondable en premier ce sont les parcs où nous stockons les véhicules neufs. Ce sont des zones qui, il y a quelques années, ont déjà été inondées. Nous avons un plan opérationnel qui a été testé sur l'évacuation de ces parkings.

Ce qui est important c'est de voir que nous avons quand même un point haut à 23,80 mètres : c'est toujours en-dessous du niveau de la crue centennale mais, néanmoins, cela reste quand même assez haut. Ce qui fait que nous nous disons que, pour toute la zone autour, il faudrait vraiment arriver à des niveaux très élevés pour que cela soit inondé. Nous avons un quai de déchargement qui alimente les pontages. Après, nous avons la porte de Poissy qui, potentiellement, pourrait être inondée.

A chaque fois nous regardons, selon le type de scénario, quelles sont les installations soit à surveiller, soit sur lesquelles il faut mettre des mesures de protection. Là, nous avons une chaufferie principale, à ce niveau-là. Dans le cas d'une rupture de la digue, dans ce cas-là, ce bâtiment entier - bâtiment de montage essentiel à la production - pourrait être inondé.

Scénario 3 : inondation par la remontée des réseaux

Il faut savoir que nous avons vu sur la photo aérienne du début le point de rejet en Seine. Ce point de rejet en Seine est équipé d'une double vanne permettant de protéger en cas d'inondation. Déjà, quand la Seine commence à monter, la première vanne monte et nous permet d'avoir toujours une chute d'eau et de rejeter nos eaux en Seine et que ce ne soit pas la Seine qui entre dans le site. Et puis, quand un deuxième niveau est atteint, nous fermons complètement le rejet en Seine de cette manière et nous utilisons des pompes rejetant par-dessus notre digue.

Le scénario dans lequel nous serions inondés par les réseaux est un scénario où nous avons fermé notre rejet en Seine et, en plus, nous avons des pluies importantes ce qui fait que notre réseau d'évacuation se remplit. Dans ce cas, ce sont vraiment les zones orange clair qui sont sensibles à l'inondation.

Scénario d'inondation : beaucoup d'inconnus

Nous pouvons conclure que, sur cette partie scénario, il existe beaucoup d'inconnus. Surtout sur le scénario infiltration il faut connaître la relation entre la hauteur de la Seine et la pression exercée par la nappe qui n'est pas complètement évidente ; l'étanchéité des sous-sols, il y a ce que nous avons testé, ce que nous vivons habituellement et puis ce que nous n'avons jamais vécu et nous ne savons pas si nous avons un risque d'infiltration ou pas ; la résistance de la digue.

c. Définition des seuils

Dans la construction du plan d'urgence inondation, l'étape suivante est la définition d'un certain nombre de seuils opérationnels dans lesquels l'industriel prendra des décisions pour pouvoir se protéger contre l'inondation.

Les grandes étapes du plan d'urgence inondation

Nous l'avons défini en différentes périodes :

- période T0, qui est la période de préalerte. Nous surveillons la Seine et nous pompons le sous-sol de l'emboutissage puisque c'est un bâtiment dont le sous-sol est inondé régulièrement. Nous déclenchons notre préalerte à 18,45 mètres ;
- à 20 mètres, nous passons à T1 alerte. C'est le moment où nous commençons à fermer les points de rejet en Seine et nous augmentons le périmètre de surveillance des sous-sols. Nous vivons ces deux premières étapes à peu près tous les ans.

Après, nous arrivons à des niveaux les plus hauts, 21,20 mètres, où le site commence à entrer dans un fonctionnement dégradé. Pourquoi ? Parce que c'est là où nous aurons les premières perturbations dans son fonctionnement, notamment avec l'inondation des parcs de véhicules neufs que nous avons vu dans la diapositive précédente. C'est la période aussi où nous préparons à une crue un peu plus large :

- après, nous avons le T3 qui est vraiment la période critique, le moment où nous décidons de mettre complètement le site à l'arrêt. Là nous avons mis une valeur maxi, de 23,86 mètres. Elle correspond au niveau de la crue quinquennale. Il faut savoir que c'est une décision multi-critères. Nous verrons par la suite quels sont les critères de décision de la mise à l'arrêt du site ;
- ensuite nous avons la période T4 où le site est à l'arrêt et nous avons quand même une équipe réduite qui surveille et continue à mettre en sécurité le site. Il faut dire que le site ne doit jamais être laissé à l'abandon ;
- et puis ensuite, nous avons T5 qui est le redémarrage de l'activité avec nettoyage du site, contrôle des installations et réparation avant de pouvoir redémarrer ;
- enfin, il ne faut pas oublier T6 Retex.

A tout moment, nous commençons à monter les niveaux et puis nous pouvons revenir aux minimales sans passer par toutes les étapes.

Historique des crues

Si nous situons ces temps par rapport à l'historique de ce que nous avons déjà connu. Nous voyons que nous avons T0 à peu près tous les ans ; T1 nous l'avons aussi à peu près tous les ans mais nous n'allons pas jusqu'à T2 (fonctionnement dégradé). Souvent nous nous arrêtons avant les 21 mètres.

Nous avons mis, sur cette diapositive, les références qu'utilise communément l'Administration en termes de crues de Seine : R0,4, R0,6, R0,8 correspondent aux pourcentages par rapport à la crue centennale.

Nous estimons que, au maximum, au niveau R08 qui correspond à 80 % de la crue centennale et aussi à la crue quinquennale, le site sera forcément mis à l'arrêt.

Là, c'est une illustration des parkings sur lesquels nous stockons les véhicules neufs et qui ont été inondés en 2001.

T3 arrêt du site à une hauteur maximale de 23,86 mètres (R0,8) avec grande perturbation des transports

Nous avons vu, dans notre plan d'urgence inondation, que la période cruciale est le moment où nous mettons à l'arrêt le site. Nous nous sommes appuyés sur un certain nombre de paramètres pour déterminer à quels moments le site allait être mis à l'arrêt. Une des données d'entrée (données que les administrations nous transmettent) c'est le niveau de perturbations des transports. Nous considérons que, au niveau de la crue quinquennale (R0,8) nous aurons une perturbation des transports telle que, de toute façon, nous ne continuerons pas à produire, à la fois parce que les salariés ne pourront pas venir et puis (inaudible K7 10 à 11 :53).

T3 arrêt du site à une hauteur maximale de 23,86 mètres (R0,8) avec un risque de perturbation électrique

Par ailleurs, nous sommes aussi à un moment où nous avons un risque de perturbation électrique important ce qui fait que nous aurons des difficultés à produire.

T3 arrêt de l'activité : une décision multi critères

Par la suite, nous avons une décision multi-critères pour savoir à quel moment nous arrêtons l'activité.

Il existe des arrêts par des éléments extérieurs. Le premier point sera forcément la rupture d'approvisionnement pièces : les camions ne peuvent pas nous approvisionner. Compte tenu du nombre de pièces nécessaires pour monter un véhicule, il est très probable que le critère qui mettra à l'arrêt le site sera celui-là. Après, il y a évidemment le transport du personnel aussi : la perturbation des transports joue à la fois sur les camions et sur les personnes. Ces deux aspects font que cela sera certainement le point bloquant.

Après, en fonction des scénarii, il existe d'autres installations qui peuvent, si elles sont touchées, si nous n'arrivons pas à les protéger suffisamment, créer l'arrêt du site. Des infiltrations atteignent des postes de distribution électrique stratégique, ou alors des infiltrations non maîtrisables au point bas d'installations soit au montage, soit au sous-sol de l'emboutissage. L'emboutissage - vous connaissez le processus de fabrication d'une automobile - c'est la première étape, le moment où nous donnons la forme à la carrosserie du véhicule. Nous avons un plan de poursuite de l'activité avec les autres sites du Groupe où nous pouvons déléster notre production. Ce sont des choses qui se font aisément. En revanche, il y a forcément un seuil où les autres sites ne pourront plus produire les pièces embouties.

Selon le scénario d'entrée directe dans l'eau, ce sont certainement les quais de déchargement qui risquent d'être limitant. Si nous avons une rupture de digue, une chaufferie essentielle pour chauffer nos bâtiments risque d'être un des éléments qui va faire que le site arrête une activité.

Et puis, il y a aussi le scénario de remontée par les réseaux où nous avons une incapacité à évacuer les eaux usées.

A chaque fois, par scénario, ce ne sont pas forcément les mêmes installations qui vont bloquer mais nous avons étudié les différents cas de figure.

3. Le plan d'urgence inondation

a. La structure d'un plan d'urgence inondation

Je ne vous le déroule pas mais il est constitué de fiches réflexes par période - nous avons vu T0, T1 jusqu'à T6 - et par entité où il y a un récap qui retrace les objectifs, les moyens, la localisation. Après nous déroulons soit par priorité, soit quand nous avons des seuils en fonction du niveau de la Seine, soit des actions de surveillance, des actions en tout genre de protection de nos installations avec, évidemment, qui sont les pilotes des actions.

b. Le contenu d'un plan d'urgence inondation

Quels sont les points que nous retiendrons dans le plan d'urgence inondation ? Il y a toute une partie description des modalités de prise de décision, le processus d'escalade :

- la constitution d'abord dans les premières périodes de cellules opérationnelles. Ce sont directement les personnes opérationnelles, les équipes de (inaudible K7 11 01 :03) qui font les tournées pour vérifier les installations dans leur vie courante qui prendront la main et qui centraliseront toutes les informations, soit Vigicrues, soit le niveau de la Seine ;
- et, petit à petit, à un moment qui sera critique, nous avons la constitution d'une cellule de crise qui est élargie à tout le Comité de Direction du site, en particulier pour la décision d'arrêt du site.

Dans notre plan d'urgence inondation, nous décrivons aussi toutes les modalités de surveillance de montées des eaux, avec les outils internes et externes que nous avons vus.

La surveillance des installations risquant d'être inondées en fonction du scénario observé.

Surveillance et consolidation si nécessaire de la digue.

La gestion du parc de véhicules neufs.

La logistique pour les équipes d'intervention pendant la période d'arrêt du site. Il est important de savoir que les personnes qui feront la surveillance pendant la période d'arrêt aient à manger, puissent avoir un lieu où dormir.

Nous décrivons aussi la constitution des équipes d'intervention pendant la période d'arrêt en fonction du lieu d'habitation.

Nous décrivons comment nous communiquerons à la fois en interne pour dire aux salariés si la production est maintenue ; en externe avec les autorités.

Les phases d'approvisionnement notamment le carburant pour les groupes électrogènes, sacs de sable, etc.

L'organisation de la circulation dans le site. S'il commence à y avoir de l'eau dans le site il faut peut-être penser à la circulation des camions.

La mise en sécurité des installations et la sécurisation des sources potentielles de pollution (déchets et produits chimiques).

4. La préparation et la mise en œuvre du plan d'urgence inondation

Enfin, il faut savoir que, tous les ans, nous nous préparons à la mise en œuvre du plan d'urgence inondation. Tous les ans nous le testons déjà pour nous rappeler les fiches réflexes, comment nous fonctionnerions ; pour vérifier s'il est toujours à jour, est-ce que le stockage existe toujours. Le plan d'urgence inondation tient compte de toutes les installations du site. Il faut vérifier que tout est toujours à jour.

C'est aussi l'occasion de tester le matériel, notamment celui du point de rejet en Seine. Nous le testons, en général, au mois d'octobre avant que les périodes de crue démarrent.

Evidemment, le plan d'urgence inondation est révisé tous les ans en fonction du résultat du test.

Pour conclure, il existe beaucoup d'inconnues sur les scénarii. L'important c'est de bien lister tous les scénarii possibles. Il est nécessaire aussi de bien analyser toutes les informations à disposition. Là-dessus nous comptons aussi sur les autorités pour nous aider parce que je ne sais pas si (inaudible 04 :27) exhaustifs de niveau de surveillance disponibles. Nous avons quand même une chance c'est que la crue, dans la Boucle de Seine, est une crue lente et nous considérons que nous avons quand même le temps d'ajuster nos actions en fonction du scénario qui se produit.

Je vous remercie de votre attention.

KALTEMBACHER Henri - C'est un exposé qui, vraisemblablement, va attirer quand même quelques questions.

De la salle - Vous parlez souvent de rupture de digue. Cela m'inquiète (inaudible 05 :15). Cela veut dire quoi une rupture de digue ? Une vague (inaudible 05 :21).

DU CRAY Viviane - Nous avons, tous les ans, une surveillance de notre digue. Nous allons faire le tour de la digue pour vérifier si tout est bien en place. Nous avons un dispositif de palplanches - je ne vous ai pas mis les photos de la digue - et donc évidemment nous faisons du préventif sur notre digue. Néanmoins, nous ne l'avons jamais testée avec la force de la crue 1910. C'est un scénario que nous envisageons mais, en revanche, nous faisons en sorte de nous préparer à cela et de l'entretenir.

KALTEMBACHER Henri - Tous ces ouvrages de digues et de barrages n'échappent au contrôle, notamment de l'Etat. La digue a d'ailleurs fait l'objet (inaudible 06 :21) par les services de (inaudible 06 :23). En plus du contrôle des services de l'Etat, le classement de ces ouvrages est fonction de leur dangerosité en cas de rupture. C'est-à-dire que nous irons inspecter un peu moins souvent des installations présentant moins de risques. Typiquement, entre la digue de Peugeot Poissy et le barrage de Bort-les-Orgues, nous allons un peu plus souvent à Bort-les-Orgues que nous n'allons à Poissy.

De la salle - Vous avez parlé tout à l'heure des véhicules que vous déplacez (inaudible 06 :58 à 07 :23).

DU CRAY Viviane - En fait, tout dépend du stock. Ce que nous prévoyons, dans le plan urgence inondation, quand nous voyons la Seine monter, il y a un moment où nous nous disons : « nous arrêtons de stocker ici ». Nous mettons les véhicules neufs ailleurs dès le début. Après, en termes de temps d'évacuation, je n'ai pas d'estimation mais, dans ce cas-là, nous avons le personnel sur site.

De la salle - Où stockez-vous les voitures ? (Inaudible 08 :10) surtout que, tous les ans, vous avez les pieds dans l'eau. Je suis admirative.

DU CRAY Viviane - Non, nous n'avons pas les pieds dans l'eau tous les ans. Nous avons de l'eau dans nos sous-sols.

De la salle - Oui, mais vous avez quand même les pieds dans l'eau.

DU CRAY Viviane - Ce n'est pas du tout dans les mêmes zones. Ce n'est pas dans les zones où nous stockons les véhicules.

De la salle - Je ne connais pas votre site, mais par rapport aux véhicules (inaudible 08 :32).

DU CRAY Viviane - Je ne vous ai pas montré tout notre plan mais nous avons des zones clairement identifiées. Nous avons un site extrêmement vaste et nous avons des zones identifiées dans lesquelles nous avons prévu de stocker nos véhicules neufs.

De la salle - En très peu de temps ?

De la salle - Comment est formé votre personnel (inaudible 09 :09 à 09 :17) ? Ce sont des tests de bureaux, par atelier ? Comment fait la chaîne de commandement ?

DU CRAY Viviane - Au moment des tests, en fait ce sont surtout les équipes opérationnelles qui sont testées. Après, nous faisons des présentations aussi au Comité de Direction pour avoir aussi la partie cellule de crise et les préparer à la connaissance de l'aléa. Après, nous avons du personnel soit pompiers, soit des équipes maintenance moyens généraux qui sont là 24/24 pour faire de la surveillance du site, des tournées, qui connaissent très bien les installations.

Conclusion

Par Joséphine KOLLMANNSBERGER

Merci. Toutes ces questions sur les recherches de substances dangereuses dans l'eau et territoires à risque d'inondation ont bien sûr intéressé tout le monde, nous l'avons constaté. J'ai pris note de choses très importantes par rapport aux interventions importantes pour les élus et puis aussi pour le département. Je pense que, de toute façon, nous sommes dans cette sensibilisation-là. Il est important que nous soyons proches de tout cela.

Remercier bien sûr tous les intervenants. Merci beaucoup de votre compétence et de vos précisions. Je remercie bien sûr toutes les personnes présentes qui sont venues. Nous avons eu très chaud mais c'est important : nous parlons de l'eau et nous sommes trempés.

Merci à PSA Peugeot, encore une fois et plus particulièrement à Madame Viviane Du Cray pour sa présentation et aussi parce que vous êtes chargée d'environnement à Poissy. Nous sommes un petit peu collègues même si vous êtes dans le privé et moi dans le public. En tout cas, nous ne pouvons que travailler ensemble.

Je remercie beaucoup mon partenaire du jour. Merci Monsieur Kaltembacher. Cela m'a fait plaisir de vous retrouver dans d'autres circonstances et non pas autour d'une table pour discuter de murs, ou je ne sais pas trop quoi. Tout va bien.

Je vous donne rendez-vous pour le Conseil d'Orientation du SPI le 5 novembre 2015 et pour une prochaine Commission Eau nous avons un petit peu de temps. Nous vous en reparlerons.

Tous les participants, vous êtes invités à continuer le débat, si vous le souhaitez, autour de quelques rafraîchissements. Je crois que nous en avons véritablement besoin. Merci à tous et à toutes.